



MICHEL SERVET

D'APRÈS SES PLUS RÉCENTS BIOGRAPHES

PAR

M. CHARLES DARDIER

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NÎMES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE GENÈVE.

Extrait de la *Revue historique*.

(*Les tirages à part ne peuvent être mis en vente.*)

PARIS

1879

MICHEL SERVET

D'APRÈS SES PLUS RÉCENTS BIOGRAPHES[1].

Lorsque le bûcher s'éleva pour Michel Servet, aux portes de Genève, sur le plateau de Champel, ce fut aux applaudissements des chrétiens les plus pieux et les plus débonnaires. Il pouvait y avoir divergence entre eux sur le genre de supplice qu'on lui infligerait; mais ils étaient

1. M. Henri Tollin, licencié en théologie, pasteur à Magdebourg, a publié sur Michel Servet une trentaine d'écrits, dont plusieurs séparément : les autres ont paru dans divers journaux ou revues scientifiques. Nous indiquons d'abord ceux que nous avons eus en main pour le présent travail. *Das Lehrsystem M. Servet's, genetisch dargestellt,* Gütersloh, Bertelsmann, I Bd. 1876, II et III, 1878. — *Dr. M. Luther und Dr. M. Servet, eine Quellen-Studie,* Berlin, Mecklenburg, 1875. — *Charakterbild M. S.'s.* Berlin, Habel, 1876. — *Ph. Melanchthon und M. Servet, eine Quellen-Studie,* Berlin, Mecklenburg, 1876. — *Die Entdeckung des Blutkreislaufs durch M. S.,* Iena, H. Dufft, 1876. — *Zur Servet-Kritik,* 1878, dans *Zeitschr. f. Wiss. th.* de Hilgenfeld.— Citons ensuite : *Servet's Kindheit und Jugend,* qui a paru, en 1875, dans *Zeitschrift für die hist. Theol.* de Kahnis ; *Die Beichtvæter Kaiser Karls V,* 1874, dans *Magazin für die Literatur des Auslandes; Toulouser Studentenleben im Anfang des* 16. *Jahrhunderts,* 1874, dans *Hist. Taschenbuch,* de Riehl ; *Servet und die Bibel,* 1875, dans *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theol.,* de Hilgenfeld ; *S.'s Pantheismus* 1876, *ibid. ; Strassburger kirchliche Zustænde zu Anf. d. Ref.,* 1875, dans *Mag. f. die Liter. d. Auslandes ; M. S. und M. Butzer,* 1876, *ibid. ; M. S. als Geograph,* 1875, dans *Zeitschrift d. Gesellschaft f. Erkunde,* de Koner, 1875 ; *Wie M. Servet ein Mediciner wurde,* 1875, dans *Deutsche Klinik,* de Gœschen ; *M. S. toulouzer Leben,* 1877, dans *Zeitschrift f. wissensch. Theol.* de Hilgenfeld ; *Des Arztes M. S. Lehrer in Lyon, Dr. Symph. Champier,* 1874, dans *Archiv f. pathol. Anatomie und Physiol.,* de R. Virchow ; *Buchdrucker-Stricke in Lyon in der Mitte d.* 16. *Jahrhunderts,* 1875, dans *Magazin; M. S.'s Sprachkenntniss,* 1877, dans *Zeitschrift f. luther. Theol.,* de Delitzch et Guericke ; *Die Toleranz im Zeitalter der Ref.,* 1875, dans *Histor. Taschenbuch ; Servet's Lehre v. d. Gotteskindschaft,* 1876, dans *Jahrb. f. prot. Theol.* de Hase ; *S.'s Teufelslehre,* 1876, dans *Zeitschr. f. wissenschaft. Theol.; M. S.'s Dialoge v. d. Dreieinigkeit,* 1877, dans *Theol. Stud. u. kritiken ; Alex. Alesii Widerlegung v. S.'s Restitutio Christianismi,* 1877, dans *Jahrb. f. prot. Theol. ; Butzer's Confutatio der Libri VII de Trinitatis erroribus,* 1875, dans *Th. St. u. Krit.* de Riehm et Kœstlin.

Servetus and Calvin, a Study of an important epoch in the early history of

unanimes à désirer qu'on débarrassât l'Église d'une « peste semblable. » Sa mort, réclamée avec acharnement par Calvin, fut pour celui-ci un titre de gloire, dont il se para, du reste, fièrement devant ses contemporains. Les protestations isolées de quelques nobles cœurs ne trouvèrent nulle part ni écho, ni sympathie : le « blasphémateur » resta en exécration au seizième siècle.

Dans le siècle suivant, un silence à peu près complet se fit sur ses ouvrages et sa tragique destinée. Et les rares historiens qui en dirent quelques mots ne connaissaient guère les incidents du procès. L'un d'eux, George Horn, prétend que Calvin supplia les magistrats de Genève de ne pas mettre à mort l'hérétique[1].

La réhabilitation du martyr ne commença que dans les premières années du dix-huitième siècle. L'honneur d'être le premier entré dans cette voie revient au pasteur Michel de la Roche : en 1712, il publia en anglais d'abord, dans les *Memoirs of literature* de Londres, t. I, et plus tard, en 1717, en français, dans la *Bibliothèque angloise* d'Amsterdam (t. II, art. VII), un récit intéressant de ce procès trop célèbre ; il avait sous les yeux les pièces originales des Archives de Genève ; mais ce récit est incomplet.

Henri de Allwœrden soutint, le 19 décembre 1727, une thèse en latin, *Historia Michaelis Serveti* (Helmstadii, in-4° de 212 p.), dont le docteur et professeur Jean-Laurent Mosheim, président de la soutenance, fit alors un assez bel éloge (v. sa lettre du 31 mars 1728, à la fin du volume), mais qu'il trouva bien faible plus tard, quand il eut fait une étude directe et personnelle de cette vie de Servet. Au reste, Allwœrden fut le premier à supposer que le malheureux Espagnol, dans sa prison de Genève, avait des intelligences avec les adversaires politiques de Calvin (p. 74).

Mosheim publia bientôt lui-même, en allemand, dans son *Histoire des hérétiques*[2], une biographie de Servet qui est assez étendue et digne d'estime ; toutefois elle est assez insuffisante, soit parce que l'auteur ne connaissait pas les pièces officielles du jugement de Vienne, en Dauphiné, soit surtout parce qu'il n'avait pas assez approfondi les ouvrages du docteur espagnol. Deux ans plus tard, il compléta cette étude en publiant ses *Neue Nachrichten* (Helmstædt, 1750, in-4° de 108 p. ; avec seize pièces justificatives). Ces « Nouvelles informations » furent prises sans doute dans le t. II des *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et*

the Reformation, by R. Willis, M. D., London, 1877, grand in-8° de 541 p., avec le portrait de Servet et celui de Calvin.

Hist. du peuple de Genève par Amédée Roget, t. IV, 1re livr., Genève, 1877, John Jullien.

1. « ..... Magna cum Joh. Calvini invidia, *quanquam is pro ejus vita apud magistratum deprecatus fuerit* » (*Historia ecclesiastica illustrata notis et observationibus ... Lugd. Batavorum*, 1687, p. 347).

2. *Anderweitiger Versuch einer vollstændigen und unpartheyischen Ketzergeschichte* (Helmstædt, 1748, in-4° de 500 p.).

de littérature, par l'abbé d'Artigny (Paris, 1749, in-8°), où se trouvent (p. 55-154, art. LX) des « Mémoires pour servir à l'histoire de Michel Servet. » D'Artigny avait publié dans cet ouvrage les pièces du procès, inconnues jusqu'alors, qu'il avait tirées des Archives de l'archevêché de Vienne et qui firent envisager ce procès sous un jour tout nouveau. Le réformateur de Genève en particulier y jouait un triste rôle. Ces pièces ont disparu depuis lors.

Notre siècle a poursuivi dans des conditions meilleures cette œuvre de réparation à l'égard du supplicié de Champel. En suivant l'ordre chronologique, nous devons mentionner tout d'abord une remarquable étude, en allemand, du pasteur bernois Trechsel, dans le premier livre de ses « Antitrinitaires protestants avant Fauste Socin » (Heidelberg, 1839, in-8°), et un fragment historique, en français, inséré par de Valayre dans les *Légendes et chroniques suisses* (Paris, 1841, in-12).

En 1844, M. Albert Rilliet publia, avec cette autorité qui allait désormais s'attacher à son nom, une *Relation du Procès criminel intenté à Genève, en* 1553, *contre Michel Servet* (Genève, in-8° de 160 p.). Nul avant lui n'avait analysé aussi exactement les pièces authentiques et originales de la procédure et les divers documents contemporains, manuscrits ou imprimés, qui pouvaient illustrer sa narration. Nul n'avait étudié aussi attentivement la situation intérieure de Genève à ce moment, et mis en rapport les incidents du procès avec les circonstances dans lesquelles se trouvait la république. Par des rapprochements inattendus, il a ainsi, avec une certaine vraisemblance, jeté quelque lumière sur les points encore obscurs de cette lugubre histoire. — Nous nous permettrons bientôt toutefois de donner les raisons pour lesquelles nous ne pouvons adopter son hypothèse. — Malheureusement, M. Rilliet n'a exposé que le côté genevois du sujet : depuis trente-quatre ans que son travail est publié, il n'a pas donné suite à l'engagement qu'il avait pris (p. 5) de présenter ailleurs « avec quelques détails les traits caractéristiques de la vie et des opinions de Servet, ainsi qu'un aperçu général sur les rapports entre la Réforme et l'hérésie. » Cette étude d'ensemble restait donc à faire. Qui devait l'entreprendre et la mener à bonne fin[1]?

Déjà en 1848, dans la *Revue des Deux-Mondes*[2], Émile Saisset fit ressortir avec raison la haute portée philosophique des écrits de Servet. En mettant en lumière le génie du penseur, le philosophe français a augmenté la gloire en même temps que le regret de son martyre. Mais

1. Nous n'avons pas ici à parler des historiens de la Réforme, des biographes de Calvin, des collaborateurs de revues, des chroniqueurs qui, dans une foule de pays et de langues, ont eu à s'occuper en passant ou *ex professo* de l'hérétique espagnol, et qui, suivant leur foi religieuse et leur tempérament, se sont prononcés pour ou contre ce dernier. Une simple mention même de leurs ouvrages nous mènerait trop loin.

2. P. 585-618 et 817-848.

il lui donne à tort des tendances panthéistiques. Pour éviter cette erreur qui a été, du reste, commise par un grand nombre d'historiens, il aurait fallu pénétrer dans la profondeur de pensée du grand mystique espagnol et étudier la genèse de ses dogmes : or, c'est ce qu'il n'a pas fait.

De plus savants défenseurs se sont présentés naguère qui ont réhabilité le docteur méconnu du seizième siècle.

Au premier rang de ces défenseurs dévoués, nous plaçons M. le pasteur Henri Tollin. Il aura le mérite d'avoir élevé à la mémoire de Michel Servet un monument qui restera. Depuis vingt ans il consacre sa vie à cette étude qui le passionne. Il a parcouru l'Allemagne, la Suisse, la France et l'Italie septentrionale, suivant pas à pas les traces de son héros. Il a lu et relu plusieurs fois tous ses ouvrages, et pas seulement ses ouvrages théologiques. Il a découvert maintes particularités de sa vie, inconnues jusqu'à lui. Il a distingué avec une sagacité étonnante les stades divers qu'a parcourus la pensée philosophique et religieuse de Servet. « L'homme tout entier, dit-il avec une fierté légitime, se tient devant moi dans sa vivante personnalité *(mit Fleisch und Blut)*, et demande sa réhabilitation à l'histoire du monde[1]. » On reprochera peut-être à notre savant critique d'avoir surfait le noble martyr. On ne pourra toutefois s'associer à ce reproche qu'après avoir étudié à fond, comme il l'a fait lui-même, tous les écrits de Servet. Nous préférons pour notre part féliciter M. Tollin et le remercier de ce qu'il poursuit cette tâche avec une ardeur sans égale. Il en fait en quelque sorte l'œuvre capitale de sa vie de théologien et de littérateur. Dans de telles conditions, on pardonne volontiers un peu d'enthousiasme. A la fin de l'une des nombreuses brochures qu'il a publiées sur ce sujet, il nous représente Servet comparaissant devant ses accusateurs avec le tranquille regard d'un véritable juge, et nous disant : « J'ai été rejeté par mon siècle. J'ai vécu pour la postérité. Comprends-tu ce que je voulais et pourquoi je suis mort[2]? » M. Tollin l'a compris, et il nous le dit avec émotion dans une foule d'ouvrages, notamment dans son dernier, le plus considérable par l'étendue et la valeur scientifique *(Das Lehrsystem M. Servet's;* le dernier volume vient de paraître). Mais il lui restera, pour couronner son œuvre, un dernier livre à faire, à savoir la biographie complète et détaillée du grand docteur, d'après les savants travaux qu'il a déjà mis au jour. Personne n'est mieux préparé, mieux qualifié que lui pour cette publication d'ensemble dont tous les éléments sont dans ses mains.

1. *Dr. M. Luther und Dr. M. Servet*, p. 12.

2. *Charakterbild M. Servet's*, p. 42. Cette brochure, qui résume d'une façon heureuse les travaux et les découvertes de M. Tollin sur le rival de Calvin, a été traduite en anglais dans le *Christian Life*, II. London, 1876, nos 76, 77, 80, 81 ; et, tout récemment, en langue hongroise, par le professeur Dominique Simén, sous ce titre : *Servet Mihaly Jellemrajza.*

Les deux autres récents défenseurs de Servet sont MM. Willis et Roget. Le premier, déjà connu du public lettré par une étude sur la vie et les écrits de Spinosa, a publié, l'année dernière, une histoire du célèbre martyr, en deux parties : la première va jusqu'au procès de Vienne ; la seconde nous montre Servet à Genève en face de Calvin[1]. Le livre est fait avec méthode, divisé en 43 chapitres très courts (21 pour la première partie, 22 pour la seconde), qui en rendent la lecture facile ; mais son exactitude historique laisse beaucoup à désirer. Quelques-unes de ses assertions, relatives en particulier à la jeunesse du docteur espagnol, ne reposent sur aucun fondement solide. On dirait parfois que l'auteur n'a jeté qu'un regard distrait et superficiel sur les écrits de Servet et qu'il ne s'est pas donné le temps de bien saisir sa pensée[2]. Son dédain peu déguisé pour la théologie le rend inhabile à comprendre un homme qui a été avant tout théologien. Au reste, le portrait de Calvin n'est pas mieux esquissé que celui de Servet. Notre auteur les a rapetissés tous les deux : il a méconnu le génie divers mais également profond qui les caractérisait l'un et l'autre. Toutefois, sa profession de docteur en médecine et sa haute science en physiologie lui ont permis de parler en pleine connaissance de cause des grandes découvertes physiologiques faites par le rival de Calvin.

Le travail si consciencieux et si remarqué de Roget sur le « Procès

1. M. Willis a mis en tête de son ouvrage un portrait de Servet qui nous semble parfaitement réussi. C'est un portrait de fantaisie, toutefois, qui a été dessiné par la fille de l'auteur anglais : l'artiste s'est inspirée de trois portraits qui se trouvent dans les ouvrages de Horn, d'Allwoerden et de Mosheim, lesquels se sont à peu près copiés les uns les autres. Le type espagnol est reproduit dans toute sa distinction ; les yeux ont une profondeur de génie et de mélancolie qui frappe tout d'abord, et l'ensemble de la physionomie impose le respect et la sympathie. On ne voit que le haut du buste. Dans le portrait donné par Allwoerden, la main gauche de Servet s'appuie sur une Bible ou une *Restitutio* ; la droite, repliée sur la poitrine, fait un geste attestant une ardente conviction. En haut du portrait, dans le même cadre, on a représenté, à droite, la porte de Genève par laquelle a passé le martyr en se rendant au lieu du supplice, la porte Saint-Antoine, par conséquent ; et à gauche, Servet attaché au fatal poteau et entouré de flammes. Le bourreau, tenant dans ses mains un râteau de fer, repousse les tisons dans le foyer. Un peu en arrière on voit le ministre Farel et une escouade de hallebardiers assistant, impassibles, à l'exécution. Mosheim a copié Allwoerden ; seulement il supprime la porte et le bûcher, et met au bas du buste et du cadre des tisons enflammés. — Nous n'avons pu nous procurer le portrait qui se trouve dans la *Kirchengeschichte* de Horn.

2. Voy. ce que dit de cet ouvrage Alex. Gordon, dans la *Theological Review* de Londres (livr. d'avril et de juillet 1878). Le spirituel critique conte à ce propos (p. 282) l'anecdote de cet étudiant écossais qui, trop fier pour descendre chez ses voisins et trop pauvre pour avoir une lumière à lui, recevait sur ses livres une faible lueur grâce aux fissures propices du plancher de son galetas. Willis de même, d'après Gordon, n'a su mettre dans son livre quelques points lumineux et nouveaux qu'en empruntant à Tollin un peu de l'abondante et vive clarté

de Michel Servet » a toutes les qualités que nous avons déjà signalées[1] dans son *Histoire du peuple de Genève :* sûreté d'informations, impartialité constante, clarté parfaite d'exposition, jugement ferme et droit. Nous nous trouvons à peu près sur tous les points en accord avec lui pour ce qui regarde le côté genevois du sujet. C'est le seul, du reste, que le savant historien ait été appelé à présenter dans le cadre forcément restreint de son ouvrage.

Nous ne songeons pas à refaire ici l'histoire de Servet. Notre intention serait plutôt, en nous inspirant de ses trois plus récents biographes, et en les contrôlant les uns par les autres et par quelques études personnelles, de faire un peu connaître ses ouvrages, qui tous, sans exception, sont devenus de très grandes raretés bibliographiques, et aussi de toucher à quelques faits ou incidents peu connus ou contestés de cette vie si laborieuse et si tourmentée.

Nous nous faisons un devoir d'indiquer, en outre, comme source d'informations, la grande édition des *Œuvres de Calvin,* poursuivie avec une si louable activité par MM. les professeurs de Strasbourg, Cunitz et Reuss : le t. VIII est consacré en grande partie au procès de Servet[2].

I.

Il y a bien des points obscurs dans la vie de Servet, à com-

projetée par ce dernier sur les ouvrages et la vie de Servet. Nous n'avons pu, malheureusement, connaître ces brillantes pages de la revue anglaise qu'après avoir presque achevé nous-même notre travail. Sans cela nous aurions compté le savant pasteur de Belfast au nombre des biographes les plus sympathiques de Servet. — Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons appris que le docteur Willis était mort le 21 septembre 1878, à un âge très avancé.

1. *Revue hist.*, livr. de sept.-oct. 1878.

2. *Calvini Opera*, Brunsvigae. Les pièces originales du double procès de Vienne et de Genève sont reproduites dans le t. VIII en un dossier complet, avec bien d'autres documents qui permettent à chacun de reviser le procès et de porter avec connaissance de cause un jugement personnel. — Nous avons pourtant sous les yeux la copie de trois pièces qui ont échappé à leurs recherches, et que M. Théophile Dufour, directeur des Archives de Genève, a eu l'obligeance de nous communiquer. Ces pièces se trouvent aux archives de l'hôtel de ville, portef. hist., n° 1541 *bis*. Deux d'entre elles sont les créances chirographaires dont parle le registre du 30 octobre 1553 (v. Rilliet, p. 133) et que M. de Maugiron, lieutenant-général du roi en Dauphiné, aurait voulu connaître (*id.* p. 71, note). Le 1er septembre, Servet avait refusé de donner des explications sur ce sujet (*Cal. Opera*, Brunsv. t. VIII, col. 792) ; et ces deux papiers ne furent probablement saisis parmi ses effets qu'après son supplice. Le 14 août, au contraire, dès le lendemain de son arrestation, Servet avait déposé les bijoux et l'argent dont il était porteur (Rilliet, p. 32) entre les mains du geôlier, Jean Grasset. Quant à la troisième pièce, encore inédite, c'est l'inventaire qui fut dressé de ses « meubles, bagues et anneaulx ».

mencer par son nom, son lieu d'origine et la date de sa naissance. Essayons de les éclaircir.

Pour son nom d'abord, les uns (Willis, par exemple) écrivent *Servetus ;* d'autres (Gordon) *Serveto ;* d'autres encore (Goeschen) *Servede ;* d'autres enfin (Ceradini) *Reves*. Mosheim suppose, sans motif, que *Servet* est l'anagramme de *Reves*. Mais Tollin prouve, avec évidence pour nous[1], que la forme *Servet* est la bonne : ce nom existe encore aujourd'hui au-delà des Pyrénées, et la terminaison *et* se trouve dans une foule de noms propres de ce pays, comme dans le midi de la France. *Revès* est très probablement le nom de la mère de Servet, laquelle serait d'origine française. Ce fut par respect pour sa mère que le jeune Espagnol ajouta ce nom au sien dans le titre de ses deux premiers ouvrages : « *Per Michaelem Serveto alias Reves* » ; c'était assez l'habitude à cette époque chez les familles nobles. Tollin a compté que dans les pièces officielles des procès de Vienne et de Genève, la forme *Servetus* (terminaison latine de *Servet*) se rencontre 45 fois, *Servet* 137 fois, *Serveto* ou *Servede* jamais, et *Servetz* une seule fois. Dans l'interrogatoire du 15 août, à Genève, en particulier, le prévenu déclare après serment de dire la vérité « sur peine de soixante solz et d'avoir le cas pour confessé, ... qu'il s'appelle Michel Servet[2] ». *Serveto* est son nom italianisé, et il emploie sans doute cette forme dans ses deux écrits de 1531 et 1532 et dans l'unique lettre qu'il a écrite à Œcolampade, à l'imitation de son parent Andréas Serveto qui habitait l'Italie (il était jurisconsulte à Bologne). Œcolampade, du reste, dans l'avis qu'il adresse au Sénat de Bâle sur l'écrit de l'Espagnol, l'appelle *Michael Servet*[3].

Quel est son lieu de naissance ? On a pu hésiter sur ce point, car lui-même, à quelques mois de distance, fait deux déclarations qui ne sont pas identiques. A Vienne, dans l'interrogatoire du 5 avril 1553, il est « natif de Tudelle au royaulme de Navarre[4] » ; et dans celui du 15 août, à Genève, il est « Espagnol arragonois de Villeneufve[5] ». A priori, on aurait pu accepter comme vraie la déclaration de Vienne, plutôt que celle de Ge-

1. *Zur Servet-Kritik*, 1878, p. 426-447.
2. *Calv. op.* VIII, col. 737.
3. *Ibid.* col. 863.
4. *D'Artigny*, II, 102.
5. *Calv. op.* VIII, col. 737.

nève ; car à Vienne, une foule de personnes, l'archevêque en tête, connaissaient parfaitement le docteur incriminé et il s'exposait beaucoup en déguisant la vérité, tandis que Calvin et les Genevois n'avaient de son passé qu'une connaissance très superficielle. De plus, à Vienne, il risquait fort d'aigrir les Français de cette époque en mentionnant la Navarre qui était alors sous la tutelle de l'empereur hispano-allemand (la pauvre Marguerite était une reine sans royaume). Et pourtant c'est ce que fait Michel Servet à Vienne, devant ses juges français ; il le fait par amour pour la vérité. A la rigueur, toutefois, nous en convenons, l'hésitation entre Villeneuve et Tudèle était permise. Mais elle ne l'est plus aujourd'hui, depuis que Tollin a publié un document qu'il a découvert à Paris, il y a vingt ans, dans les archives de l'Ecole de médecine. A la date du 25 février (*ante Pascham*) 1538 (n. s.) les *Commentarii facultatis medic. Paris.* ont les lignes suivantes : « Un certain étudiant en médecine, Michel de Villeneuve, Espagnol de nation, ou, comme il disait, Navarrais, mais né d'un père espagnol, etc.[1] »

La question est désormais tranchée, et d'Artigny a deviné la solution quand il dit : « On peut, ce semble, lever cette difficulté (celle des deux lieux de naissance), en supposant que les ancêtres de Servet, originaires de Villa-Nueva, étaient venus s'établir à Tudelle[2]. » Michel Servet n'est donc pas Aragonais, mais Navarrais ; et si, dans ses deux premiers ouvrages, il se dit dans les titres : « Ab Arragonia Hispanus », ce n'est point qu'il ignore sa géographie, c'est pour honorer son père, qui était, en effet, sorti de Vilanova en Aragon. L'usage de prendre ainsi le nom patronymique était fort répandu à cette époque. L'un des maîtres de Servet, le célèbre Jean Fernel, premier médecin de Henri II, s'appelait *Ambianus* (d'Amiens) par respect pour son père qui était originaire de cette ville : lui-même cependant était né à Clermont, en Beauvaisis. Jean Œcolampade, de Weinsberg, en Franconie, appelle Bâle sa patrie, parce que son grand-père y était né. Un contemporain et concitoyen de Servet, saint Thomas de Villanueva († 1555), archevêque de Valence, né à Fuenllana

1. *Quidam scholasticus medicinae, Michael Villanovanus, natione Hispanus, aut, ut dicebat, Navarrus, sed Hispanico patre progenitus*, etc. (*Servet's Kindheit u. Jugend*, 1875 ; et plus récemment, 1878, *Zur Servet-Kritik*, p. 451).
2. *D'Artigny*, II, p. 56-57.

dans la Manche, prit le nom de *Villanovanus*, parce que son père était natif de Villanueva de los Infantes[1].

Les avis sont encore plus partagés sur la date de la naissance de Servet. Fauste Socin, l'un de ses disciples, par vénération sans doute, le fait mourir beaucoup plus vieux que Calvin ; et Boysen part de là pour le faire naître vers la fin du XVe siècle, en 1495. Le procureur général de Genève, Claude Rigot, dans le réquisitoire qu'il rédigea contre le prévenu (du 24 au 27 août), dit de lui : « Comment est-ce qu'on le croira de n'en avoir parlé à personne (de sa doctrine) *depuis trente ans qu'il a entrepris de traicter et faire imprimer ses horribles heresies*[2]. » D'après cela, Servet serait né en 1503, car Rigot fait remonter la publication du premier livre sur la Trinité à 1523, et il dit que l'auteur du livre n'avait que *vingt ans*. C'est la date qu'on peut aussi déduire de deux assertions de Théodore de Bèze[3] : celui-ci croyait sans doute que le procureur était infaillible, même en histoire, et il l'a suivi aveuglément. Calvin, de son côté, fait entendre que Servet serait né en 1506, car il dit que l'hérétique avait vécu quarante-sept ans[4]. C'était vieillir l'Espagnol de cinq ans. Par contre, le célèbre chirurgien Ambroise Paré, qui fut condisciple de Servet à la faculté de Paris, le fait naître bien plus tard : il hésite entre les années 1510, 1514, 1516 ou 1518[5].

Ne nous étonnons pas que les hommes du XVIe siècle aient été dans l'ignorance sur ce point. Il n'existait pas alors de registres officiels de naissance ; on ne fêtait pas cet anniversaire dans les familles. Et Servet, qui ne s'est pas marié, et qui a dû perdre sa mère de bonne heure (il n'est jamais parlé d'elle), n'a pas eu l'occasion d'être exactement renseigné à cet égard. Aussi bien, donne-t-il deux dates différentes dans les interrogatoires de Vienne et de Genève. A Vienne, le 5 avril 1553, il dit qu' « il est aagé de quarante-deux ans ou environ[6] » : cela mène à l'an-

1. Tollin, *Zur Servet-Kritik*, p. 453.
2. *Calv. op.*, VIII, col. 774.
3. *De hereticis*, a. 1554, p. 249 et p. 100.
4. *Quum ad annum quadragesimum septimum vixerit* (*Defensio orth. fid.*, 1554, *Calv. op.*, VIII, col. 622). La version française qui parut presque en même temps dit : « pres de cinquante ans » (*Déclaration*, etc., *ibid.* n.). On vieillit vite dans les angoisses morales et les tortures physiques de la prison !
5. *Œuvres*. Par. 1840. I, CCXXV de la préface de Malgaigne.
6. *D'Artigny*, II, p. 102.

née 1511. Quatre mois et demi plus tard, à Genève, le 28 août, il dit « qu'il est de laage de quarante-quatre ans[1] » : cela mène à 1509. De ces deux dates, laquelle est la bonne? Nous préférons 1511, surtout par les deux motifs suivants : le 23 août, à Genève, Servet déclare qu'il fit imprimer (à Haguenau) « ung petit livret traitant de la Trinité, et qu'il estoit allors envyron *de leage de vingt ans*[2]. » Le livret en question parut en 1531. S'il avait alors vingt ans, il est donc né en 1511. Ce témoignage est confirmé par celui du procureur général : « Consideré aussi, dit-il, *son aage de vingt ans auquel il a commencé* (de traiter et faire imprimer ses hérésies)[3]. »

Michel Servet-y-Revès naquit donc à Tudela, en Navarre, en 1511. Son père, de race noble et chrétienne, était originaire de Vilanova, en Aragon, et exerçait la profession de notaire. Il reçut une éducation soignée, mais non dans un couvent, comme le prétend Willis[4]. A douze ou treize ans il avait appris non seulement le latin, mais encore le grec et les premiers éléments de l'hébreu. A cette époque, il paraît être allé à l'université de Sarragosse, la plus renommée d'Espagne, et put compter parmi ses professeurs Pierre Martyr Angleria, l'un des esprits les plus libéraux de son siècle. Il s'y perfectionna dans l'étude des classiques, dans les mathématiques, l'astronomie et surtout la géographie, qui était la science à la mode depuis les grandes découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama.

En 1528, il fut envoyé par son père à l'université de Toulouse pour étudier les lois. Mais quelque ardeur qu'il mît à poursuivre cette étude et quelque profit qu'il en tirât, il ne devait pas cependant faire de la jurisprudence sa vocation définitive. Il eut ce trait de commun avec Calvin, lequel aussi fut poussé par son père dans cette direction. L'événement capital de son séjour dans la grande cité languedocienne fut la découverte d'une bible. La destinée du jeune étudiant en droit fut désormais fixée, comme l'avait été celle du moine d'Erfurt après une découverte semblable dans la bibliothèque de son couvent. Avec toute l'ardeur de son tempérament et de sa piété, il se passionna pour l'étude de la

1. *Calv. op.*, VIII, col. 780.
2. *Ibid.*, col. 767.
3. *Ibid.*, col. 774.
4. *Servetus and Calvin*, p. 6.

parole de Dieu, en compagnie de quelques jeunes gens de son âge, et le célèbre ouvrage de Mélanchthon (*Loci*), qui avait paru en 1521, lui en facilita l'intelligence. Plus tard sans doute il se livrera à d'autres travaux ; mais il restera toujours un lecteur assidu, disons mieux, un sondeur de la Bible, de ce « livre descendu du ciel, source de toute philosophie et de toute science », selon sa propre expression. Et ce qui, dans le saint livre, saisit le plus irrésistiblement son esprit et son cœur, ce fut la personne même de Jésus-Christ, telle que l'offraient à sa foi les récits naïfs et populaires des Evangiles ; et de cette personne sainte il fera toujours plus le centre de sa théologie et de sa vie intime.

Ce qui le fit changer d'étude, ce ne fut donc pas son éducation première (il ne fut jamais destiné au service de l'Eglise) ; ce ne fut pas non plus la tempête provoquée dans le monde religieux par la grande voix de Luther (il haïssait alors le réformateur allemand) ; ce ne fut pas non plus la lecture d'Erasme (il n'a jamais aimé le flegmatique Hollandais et il se plaît à le critiquer) ; encore moins la lecture de la *Théologie naturelle* de Raymond de Sébonde (cet auteur lui resta parfaitement inconnu, même de nom)[1] : ce fut uniquement la découverte de la Bible, ce fut l'étude approfondie de l'Evangile[2].

Il saisit bientôt avec empressement l'occasion qui lui était offerte, probablement à l'instigation de ses anciens maîtres de Sarragosse, d'entrer comme secrétaire au service du confesseur de Charles V, l'Aragonais Jean Quintana, qui, sous la cape du franciscain, cachait des idées plus larges, plus tolérantes que celles de son époque. Il était à Bologne lors du couronnement de l'empereur par le pape Clément VII (novembre 1529). Le spectacle qu'il eut alors sous les yeux arracha de son cœur jusqu'au dernier vestige de sa foi catholique. Il vit des milliers de fidèles et le prince le plus puissant de l'Europe se prosterner dans la poussière devant le souverain pontife comme devant un dieu. Il vit aussi la corruption profonde et le scepticisme éhonté des grands dignitaires de l'Eglise. Et il porta sur la papauté ce juge-

1. Ces hypothèses du Dr Willis (*Serv. a. Calv.* p. 12 et ss.) sont toutes gratuites.

2. « Il print cognoissance avec quelques escolliers de lire a la saincte Escripture et evangile, ce quil navoit jamais faict paravant. » (*Calv. op.*, VIII, col. 767, interrog. du 23 août.)

ment de condamnation que plus tard il accentua jusqu'à dire : « O bestiam bestiarum sceleratissimam, meretricum impudentissimam ! » Plus hardi que Luther qui, après son séjour à Rome, désira seulement réformer l'Eglise, le jeune Espagnol conçut l'ambition de réformer la religion en la remettant sur sa véritable base.

Servet suivit Quintana et l'empereur en Allemagne, à la diète d'Augsbourg (l'ouverture de la diète eut lieu le 20 juin 1530). Il était là, lorsque les Luthériens présentèrent leur confession à Charles V. On se figure très bien l'intérêt puissant, la curiosité anxieuse avec lesquels l'ardent Navarrais, déjà émancipé du dogme catholique, dut suivre les débats de cette auguste assemblée, et comparer la conception chrétienne formulée dans le document officiel par la savante école de Wittemberg, avec la conception qu'il élaborait depuis deux ans par la contemplation personnelle et directe du Christ des Evangiles, et qu'il s'était peut-être essayé à préciser par écrit pour son propre compte. Avec son esprit pénétrant et sagace, comme il a dû faire effort pour comprendre le grand mouvement religieux qui ébranlait tout un peuple ! Que de questions, que d'objections aussi n'a-t-il pas dû adresser aux docteurs évangéliques, en particulier à Mélanchthon, sa première connaissance protestante, pour savoir s'il pourrait en conscience et sans réserve s'affilier à la nouvelle Eglise ! Il paraîtrait même, d'après Tollin, qu'après la diète d'Augsbourg Servet serait allé à Cobourg pour converser avec le chef du mouvement, Luther. Nous croyons toutefois, avec Mosheim, Roget et d'autres, qu'il ne faut pas interpréter si rigoureusement un mot de Servet dans sa lettre à Œcolampade[1]. Si l'entrevue avec le réformateur allemand avait eu réellement lieu, il en serait resté autre chose qu'une phrase douteuse.

Au reste, on sait ce que le jeune Espagnol pensait de la Réforme inaugurée depuis quelques années en Allemagne : il n'en était qu'à moitié satisfait ; il y voyait, comme dans le catholicisme, un mélange de vérité et d'erreur. Il le dira deux ans plus tard : « Aucun des deux partis ne possède la vérité pure et complète, mais chaque parti n'en détient que des fragments ; chacun

1. *Aliter enim propriis auribus a te declarari audivi et aliter a doctore Paulo et aliter a Luthero et aliter a Melanchtone, teque in domo tua monui, sed audiri noluisti* (*Calv. op.*, VIII, col. 862).

reconnaît l'erreur de l'autre et ne sait pas découvrir la sienne. Toutes les difficultés seraient facilement aplanies si chacun dans l'Eglise pouvait parler librement, si les anciens prophètes voulaient faire silence et écouter ce que l'Esprit dit aux nouveaux. Mais nos contemporains luttent entre eux pour avoir l'honneur. Que le seigneur confonde tous les tyrans de l'Eglise ! Amen[1]. »

Il est probable que vers la fin de l'été de 1530, le jeune secrétaire du confesseur impérial se démit d'une place qui était trop assujettissante pour sa libre nature. Toujours est-il qu'avant le mois d'octobre 1530, il se trouvait à Bâle, excitant la défiance et le blâme des évangéliques par ses opinions théologiques très radicales.

Que voulait donc ce jeune homme de dix-neuf ans, qui soulevait ainsi l'opposition des docteurs de langue allemande? (La Suisse romande ne s'était pas encore affranchie de Rome.) — Il voulait que cette Eglise renouvelée ne s'arrêtât pas dans sa marche progressive, comme l'avait fait Luther depuis la guerre des paysans ; il voulait qu'elle se débarrassât peu à peu et à mesure que la conscience, la raison et l'Ecriture en démontreraient la nécessité, de tous les dogmes qui empêchaient, d'après lui, la gloire miséricordieuse de Dieu et la puissance sanctifiante du salut par Christ de rayonner librement dans les âmes et dans le monde. Il voulait que les réformateurs fussent plus conséquents avec eux-mêmes, plus fidèles au principe de libre recherche et de libre affirmation qu'ils avaient si vaillamment posé dès l'origine. Il donna lui-même l'exemple de cette marche incessante en avant. A l'inverse de son rival Calvin, qui donnera dans son premier ouvrage théologique (*Christianismi Institutio,* Bâle, 1536) la formule définitive de sa foi et n'en sortira jamais, malgré les développements considérables qu'il apportera à son œuvre primitive, Servet fit subir à ses opinions dogmatiques des modifications successives, suivant ses propres études, ses expériences intimes et les objections de ses adversaires. Rien ne prouve même qu'il eût dit son dernier mot dans le dernier ouvrage qui fut brûlé avec lui à Champel par la main du bourreau. Il est permis de supposer, au contraire, qu'il aurait encore modifié en quelques points son système doctrinal ; car toute sa vie il étudia

1. *Nec cum istis nec cum illis in omnibus consentio, aut dissentio. Omnes mihi videntur habere partem veritatis, et partem erroris ; et quilibet alterius errorem dispicit, et nemo suum videt* (*Dialog. de Trinitate,* dernière page).

avec une infatigable ardeur, et personne n'eut jamais plus que lui l'amour de la vérité.

Il commença cette œuvre d'épuration du christianisme officiel en attaquant le dogme nicéen de la Trinité, qui, pour les deux Eglises, constituait la partie intégrante de la révélation. Pour lui, au contraire, ce dogme était une excroissance qu'il fallait extirper. Œcolampade essaya vainement de retenir la main du novateur téméraire. « Je vois, lui écrivait-il en 1530, combien tu t'éloignes de nous, prêchant les folies des Juifs plutôt que la gloire de Christ... Je prie Dieu de t'éclairer, afin que tu croies réellement en Christ, fils de Dieu, et que tu le confesses[1]. »

Or, ce fut précisément pour « confesser » Christ selon sa conscience que Servet publia son premier ouvrage : « *De Trinitatis erroribus libri VII*, per Michaelem Serveto alias Reves, ab Arragonia Hispanum, 1531, »[2] (120 ff. petit in-8°).

Il ne paraît pas que cet écrit se soit répandu en France. Mais on sait l'impression qu'il fit ailleurs, dans les deux camps. Lorsqu'il fut présenté par le fameux catholique Jean Cochlaeus, lors de la diète de Ratisbonne, au docteur Quintana, celui-ci le qualifia de « *pestilentissum illum librum* », et il fit tous ses efforts pour le supprimer. L'ouvrage hérétique frappa d'autant plus le confesseur impérial qu'il avait eu longtemps Servet à son service et qu'il prétendait le bien connaître. Parmi les réformés allemands, il n'y eut qu'une voix pour protester. Bucer et Capiton, qui avaient d'abord accueilli avec faveur le jeune Espagnol et auprès desquels celui-ci avait résidé quelque temps à Strasbourg, s'éloignèrent de lui, bien qu'ils eussent été frappés de son génie, de sa méthode, et qu'ils eussent, le second surtout, montré quelque temps de la sympathie pour ses opinions[3]. S'il fallait s'en rapporter à Calvin, « Bucer, cet homme si débonnaire, aurait dit un jour, en chaire, que Servet mériterait qu'on le mît en pièces, après lui avoir arraché les entrailles[4]. » Nous nous refusons absolument à ajouter foi à un propos si féroce. Ce n'est pas

1. *Proinde satis video, quantum tu a nobis recedas : et magis iudaisas quam gloriam Christi praedicas*... (*Calv. op.*, VIII, col. 860).

2. On crut longtemps que ce livre et celui qui parut l'année suivante avaient été imprimés secrètement à Bâle. On sut plus tard, de la bouche même de Servet, qu'ils sortirent des presses de Jean Cecerius, de Haguenau. (*Calv. op.*, VIII, col. 745, interrog. du 17 août 1553.)

3. *Calv. op.*, VIII, col. 779 et note 2, interrog. du 28 août 1553.

4. Lettre de Calvin à Sulzer, 1553.

la première fois que nous prenons le réformateur de Genève en flagrant délit d'exagération. Tout lui semblait bon pour perdre et déshonorer un ennemi qu'il croyait pire que les papistes. Malheureusement, depuis trois siècles, ses disciples enthousiastes ont trop souvent accepté ses déclarations injustes et passionnées comme paroles d'évangile. N'est-ce pas à lui également que sa victime doit sa réputation, parfaitement gratuite, de panthéiste?

Zwingli lui-même, le tolérant Zwingli, aurait, au témoignage de Bullinger, dit à Œcolampade, peu de temps avant de tomber sur le champ de bataille de Cappel : « Prenez-y bien garde, la doctrine fausse et pernicieuse de ce détestable Espagnol renverserait toutes les bases de notre religion chrétienne. » Et Mélanchton, qui avait cru reconnaître en Servet « beaucoup de signes d'un esprit fanatique », pressentit les luttes tragiques que la question de la Trinité devait exciter dans le monde : « Περὶ τῆς Τριάδος, écrit-il à Camerarius, *scis me semper veritum fore. Bone Deus, quales tragoedias excitabit ad posteros haec questio :* εἰ ἐστὶν ὑπόστασις ὁ λόγος; εἰ ἐστὶν ὑπόστασις τὸ Πνεῦμα? »

Le grand ami de Luther, toutefois, tout en combattant Servet et en poursuivant jusqu'à Venise ses écrits et son influence, sut emprunter au prétendu hérétique quelques-uns de ses aperçus nouveaux; il le lisait beaucoup (*Servetum multum lego,* disait-il) ; et il trouvait qu'il y avait aussi dans ses écrits d'excellentes choses (*Etiamsi multa alia bona scribat*). Si nous en avions le temps, nous montrerions, après Tollin[1], comment tel traité de Servet a influé à un degré éminent sur le développement intérieur de la doctrine de Mélanchton et par là sur le protestantisme tout entier. L'édition de ses *Loci communes*, de 1535, en serait un irréfutable témoignage, comparée avec les éditions antérieures[2].

Quant à Bucer, ce qu'il y a de fondé, c'est qu'il composa contre Servet une réfutation de ses erreurs (*Confutatio*), mais il ne la livra pas à l'impression. Au reste, après la publication du premier ouvrage de l'Espagnol, il le reconnaissait encore assez

1. *Ph. Melanchthon u. M. Servet, passim.*

2. Calvin a traduit cet ouvrage en français : *La Somme de théologie ou Lieux communs de Mélanchthon,* J. Girard, 1546, in-8°. Il est remarquable que le réformateur de Genève ait fait, dans la préface de cette traduction, un grand éloge du docteur wittembergeois et de son livre. Ce livre pourtant présente plusieurs doctrines sous un point de vue différent du sien.

chrétien pour le qualifier de « cher frère en notre Seigneur » (*in Domino dilecto*)[1].

Œcolampade, consulté par les magistrats de Bâle, émit l'avis qu'il ne fallait pas poursuivre personnellement Servet ; mais un arrêté fut pris par le conseil qui défendit la circulation de son ouvrage.

Toutes ces protestations, parties de divers côtés à la fois, ne réussirent pas à convaincre le hardi novateur qu'il s'était trompé. Au contraire : il profita des attaques dont son premier écrit avait été l'objet, pour appuyer ses opinions sur des arguments plus solides. Il publia, en 1532, « *Dialogorum de Trinitate libri duo* », avec un appendice en quatre chapitres : « *De justicia regni Christi et de charitate*, capitula quatuor » (Haguenau)[2]. Il ne céda rien de son principe fondamental ; il admit seulement que l'exécution pouvait être mauvaise : « *Retracto*, dit-il, *non quia falsa sint*, *sed quia imperfecta*, *et tanquam a parvulo parvulis scripta.* » C'est le premier théologien moderne qui soit entré dans la voie strictement historique. Il part de l'homme (*ab homine exordiendum*) et de la nécessité où nous sommes d'être disciples de Christ, pour poser la grande et invariable question : Quel est le Christ auquel nous devons croire (*Quis sit ille Christus*) ? Et à cette question il cherche d'un ouvrage à l'autre à donner une réponse toujours plus précise et plus nette, au travers des modifications de forme que subit sa pensée religieuse.

En étudiant les deux premiers écrits de Servet, on peut distinguer, en effet, plusieurs phases distinctes dans la conception théologique de ce grand penseur chrétien. Tollin en compte quatre : la première se voit dans le livre I *de Trinit. err.*, qu'il croit avoir été composé à Toulouse, dans la première ferveur de conversion du jeune étudiant ; la seconde, dans les livres II, III et IV, qu'il suppose avoir été écrits à Bâle ; la troisième, dans les livres V, VI et VII, qui auraient été composés à Strasbourg. — Ainsi tomberait l'objection de Mosheim, qui accuse notre auteur d'être confus dans ce premier ouvrage et de manquer d'unité, de méthode. — La quatrième phase de la doctrine de Servet est

1. *Calv. op.*, VIII, col. 869.
2. 48 ff. pet. in-8° ; les caractères sont les mêmes que ceux de l'ouvrage de 1531, *De Trin. err.*

aperçue par Tollin dans le second ouvrage, de 1532. La cinquième enfin se montre vingt-un ans plus tard dans le *Christianismi restitutio* (1553) ; mais déjà on en remarque les premiers traits dans la correspondance que le jeune Espagnol échangea, entre ces deux dates, avec Calvin, et qu'il publia à la fin de son dernier écrit. — Quelques détails sur ces stades divers nous semblent ici nécessaires.

Dans le livre I *De Trinit. err.*, l'auteur déclare qu'il croit ces trois choses : « Jésus est le Christ ; Jésus est le fils de Dieu ; Jésus est Dieu. » S'il est antitrinitaire en comparaison de ses adversaires, il admet cependant une espèce de « Trinité divine [1] ». Ce dont il ne veut pas, c'est du principe universellement accepté à son époque d'après lequel l'essence divine serait divisible, et qu'il pourrait y avoir, dans la divinité, diversité de personnes. Ce qu'il repousse énergiquement, ce sont les trois substances, essences, hypostases ou personnes divines, qu'a imaginées la théologie scolastique : il leur refuse le nom de Dieux, parce que la Sainte Ecriture n'emploie pas cette expression. La divinité qu'il reconnaît en Christ est plutôt une divinité morale : « Christ est Dieu, dit-il, non par nature, mais par grâce, par privilège (*non per naturam, sed per gratiam, ex privilegio*) ; c'est le Père qui le sanctifie, le Père qui l'a oint et exalté, parce que le Christ s'est humilié (*per gratiam unctus est, exaltatus, quia se humiliavit*).

Dans ses conversations avec les docteurs évangéliques de Bâle et de Strasbourg, Servet vit bientôt que sa théorie sur la Trinité présentait plus d'une lacune. Il apprit donc à leur école, notamment à celle d'Œcolampade : il tint compte, par exemple, du prologue de Jean et des premiers versets de l'épître aux Hébreux. Depuis lors, il affirma la préexistence du Fils. Déjà dans le livre II, il nomme le corps de Christ : « la demeure vivante de Dieu, le temple le plus pur de la divinité. » Dans cette seconde phase, c'est la personne de Christ qui occupe le centre de son

1. Voy. sa réponse à l'art. 6 de son troisième interrogatoire à Genève, 17 août 1553 : « Il répond quil nappelle trinites ceux qui croient la Trinite, car il la croit luy-mesme, mais il appelle ceux la qui la deguisent aultrement quelle nest, cest assavoir ceulx qui mectent distinction realle en lessence divine, que ceux la en divisent Dieu et ostent l'unite de lessence divine, et il appelle ceux la *Trinitarios* et Atheistes. Et quen la vraie Trinite il y a distinction personale et non point reale. » (*Calv. op.*, VIII, col. 746.)

système, et il se tiendra toujours plus fortement à ce point de vue foncièrement évangélique.

C'est dans le livre III qu'on a cru trouver les traces de ce qu'on a appelé plus tard le panthéisme de Servet. Il n'était pourtant nullement panthéiste. Pour lui, Dieu demeure aussi transcendant et aussi indépendant du monde que possible. « La volonté du Père, dit-il dans son dernier ouvrage, est complètement indépendante du temps et de la nécessité[1]. » — « Il n'existe aucune créature qui soit coéternelle avec Dieu[2]. » — « Ils se trompent ceux qui pensent que tout arrive nécessairement par l'ordre préétabli de Dieu ; ils mesurent à leur esprit et limitent la puissance de Dieu[3]. » N'est-ce pas précisément la thèse opposée à ce qu'on appelle aujourd'hui l'hégélianisme ? — Mais si, pour notre auteur, Dieu est indépendant du monde, il y est aussi immanent. Et il exprime cette immanence dans des termes dont il ne faut pas exagérer la portée. « Dieu, dit-il, est air dans l'air, feu dans le feu, nuée dans la nuée[4], » ce qui veut dire que rien n'est, sans que Dieu soit là. « Dieu est un agir éternel[5]. » N'est-ce pas la paraphrase du mot que le quatrième évangile met dans la bouche de son Christ : *Mon père agit continuellement*[6]*?* Et saint Paul n'a-t-il pas dit devant l'aréopage d'Athènes : *Nous vivons en Dieu ; en lui nous nous mouvons et nous sommes ?* Et dans l'épître aux Romains : *Tout vient de lui; tout est par lui et pour lui*[7]*?* Aussi Servet, dans ses réponses aux questions formulées contre lui à Genève de manière à ce que l'accusation de panthéisme en ressortît, déclare-t-il qu'il « ne la pas dict en ceste forme la » ; et il exprime clairement sa pensée sur ce point, en ajoutant : « Les creatures ont esté crees de Dieu et ycelles creatures ne sont point de la substance du Createur.....

1. « *Voluntas patris ab omni tempore et necessitate est mere libera,* » *Restitutio,* p. 383.

2. « *Non est creatura aliqua Deo coaeterna,* » *ibid.*, p. 698.

3. « *Decipiuntur qui ex praeordinatione Dei omnia necessario evenire putant, et Dei potentiam suo ingenio metiuntur ac limitant.* » — « *Qui omnia necessario evenire considerant, non considerant Deum esse supra tempus, supra necessitatem omnem.* » *Rest.* p. 54.

4. *Deus in aere aer, in igne ignis, in nube nubis* (*Rest.* p. 204).

5. *Deus ipse est actus aeternus* (*ibid.*).

6. Ὁ πατήρ μου ἕως ἄρτι ἐργάζεται (V, 17).

7. Ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν καὶ κινούμεθα καὶ ἐσμέν (*Act. ap.* XVII, 28). — Ἐξ αὐτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ καὶ εἰς αὐτὸν τὰ πάντα (*ad Rom.* XI, 36).

L'essence de Dieu est en tout et par tout et soubstient tout[1]. » Nous nous en tenons à ces déclarations écrites et signées du prévenu ; et c'est dans cet esprit qu'il faut expliquer une historiette contée par Calvin quand le prévenu n'était plus là pour le contredire.

Servet n'est donc point panthéiste. Il serait plus vrai de dire qu'il est panchrétien, car c'est Christ qui, pour lui, est immanent au monde, qui est l'âme du monde (*ipse est animus mundi*). « Le Fils de Dieu, dit-il, est tout pour nous et il contient tout. Il est pour nous père, frère, seigneur et ami. Il est à la fois prêtre, temple, autel et victime. Il est justification, sanctification, rédemption et tout le reste[2]. »

Mais revenons un peu en arrière et signalons la troisième phase du système doctrinal de Servet. Ce nouveau pas en avant se voit dans le livre V (*De Trin. err.*), et il le fit grâce aux spéculations hébraïques de Capiton. « Les noms les plus grands de la divinité, dit-il, sont Elohim et Jehovah : l'un est le nom de Christ, l'autre le nom du Père[3]. » — « Elohim était dans sa personne homme et dans sa nature Dieu[4]. » — « Christ est Elohim, homme selon la chair, Dieu par l'esprit et la puissance[5]. »

Après le livre VI, qui parle de la connaissance de Dieu, en vient un VIIe et dernier, où l'auteur pose de nouveau les principes de son système, et réfute quelques objections qui lui avaient été faites depuis qu'il avait mis la dernière main aux livres précédents. Il répond à trois questions : 1° Y a-t-il une génération en Dieu ? — Oui, mais ce n'est pas une génération réelle, histo-

1. *Calv. op.*, VIII, col. 739.

2. *Filius Dei est nobis omnia, et continet omnia. Ipse est nobis Pater, frater, Dominus et amicus. Ipse est sacerdos, Templum, altare et victima. Ipse est justificatio, sanctificatio, redemptio, et reliqua omnia* (*Rest.* p. 296). — Nous nous servons, pour notre travail, du beau manuscrit de la *Restitutio* qui appartient à la bibliothèque de la faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud. Ce manuscrit a été fait, vers le milieu du siècle dernier, pour le secrétaire de Frédéric II, Jordan. Nous l'avons soigneusement collationné d'après l'exemplaire imprimé de la bibliothèque de Genève (édit. de 1791). — Nous sommes heureux de remercier publiquement de son obligeance M. le bibliothécaire Ernest Chavannes, de Lausanne.

3. *Nomina divinitatis insigniora sunt Elohim et Jehovah : alterum Christi, alterum patris nomen.*

4. *Elohim erat in persona homo, et in natura Deus.*

5. *Ita nunc Elohim Christus est, secundum carnem homo, spiritu et virtute Deus.*

rique, c'est une génération idéale. 2° Dans quel sens Christ est-il Dieu? — Christ n'est pas Dieu par l'union d'un Fils métaphysique avec la nature humaine; mais l'homme Jésus est tout à fait Dieu, parce qu'il vit en Dieu et que Dieu vit en lui. 3° Si le Verbe n'est qu'un mot, une voix, comment peut-il être une hypostase ou substance? — Cette voix de Dieu par rapport à Christ a eu une puissance particulièrement propre. Quand un homme vient au monde, on n'entend pas retentir une voix du ciel; aucun de nous ne doit son existence à une voix particulière de Dieu. Ce serait folie d'assimiler notre apparition à celle de Christ. C'est par une voix expresse et spéciale que le Fils est né de Dieu, véritablement né, comme le monde a été créé. Aussi a-t-il été prédestiné de Dieu autrement que chaque homme.

Cette œuvre de jeune homme laisse, évidemment, à désirer à bien des égards. Mais, il faut bien le reconnaître, c'est un travail dogmatique et exégétique qui constitue pour la christologie biblique un remarquable progrès. C'est aussi la pieuse effusion d'un cœur qui, par la prière et les larmes, poursuit anxieusement la vérité. Toute l'ambition de Servet était de saisir Christ; et s'il s'élève contre le dogme officiel de la Trinité, s'il emploie pour le répudier des expressions violentes, injurieuses (il l'appelle « un cerbère à trois têtes »), c'est affaire de tempérament et de siècle, mais aussi et surtout c'est parce qu'il veut à tout prix retrouver le Christ que ce dogme a fait perdre au monde. « C'est par une punition de Dieu, dit-il, que la Trinité a été formulée au moment même où le pape se faisait roi; et alors nous avons perdu Christ (*et tunc Christum perdidimus*). »

La quatrième phase de la doctrine de Servet se peut voir dans les *Deux Dialogues sur la Trinité*. Ce nouveau développement fut amené par les objections que Bucer souleva dans sa *Confutatio* contre les sept livres *De Trin. err*. Point de filiation des chrétiens avec Dieu sans une participation de nature avec Christ: tel est son principe. Comparer Genèse I avec Jean I: voilà sa méthode. Elohim, Logos et Phos sont identiques: voilà son résultat. Servet devient toujours plus théologien biblique; toujours plus il soumet sa foi aux pensées, aux enseignements de la Sainte Ecriture. Dans le premier Dialogue, il affirme la préexistence de tous les enfants de Dieu en Dieu. La Trinité, qui tient une si grande place dans son premier ouvrage, ne se rencontre ici, pour ainsi dire, que sur le titre. La dispute trinitaire, selon

la juste remarque de l'auteur, ne peut se terminer que sur le terrain christologique. C'est donc avant tout de la christologie qu'il fait dans son second Dialogue. Dogmatiquement il pouvait dire avec saint Paul : *Christ est ma vie*. Et la virilité de sa foi et de son système se montre en ceci, que pour lui chaque dogme, si éloigné qu'il paraisse de Christ, ramène toujours au Fils de Dieu. Dans le premier Dialogue, il s'était surtout occupé de la nature de Christ ; dans le second, il parle de la vie en Christ.

Comme appendice aux Deux Dialogues sur la Trinité, le jeune auteur publia quatre chapitres *De justicia regni Christi et de Charitate*, traité mémorable dans lequel il passe en revue les passages les plus saillants sur la matière dans les épîtres du Nouveau Testament et avant tout dans celle de saint Paul aux Romains, et montre, l'Ecriture en main, les écueils moraux contre lesquels venait heurter l'enseignement de Mélanchthon. Le docteur wittembergeois, nous l'avons dit, prit bonne note de ces justes observations. Si donc il est vrai que Mélanchthon fut le premier initiateur de Servet dans l'intelligence des Écritures, il est vrai aussi que Servet provoqua chez Mélanchthon un sérieux développement de son système doctrinal : chacun d'eux a été tour à tour le maître et le disciple de l'autre [1].

Servet ne publiera un nouvel écrit théologique que vingt-un ans plus tard. Ses premiers essais avaient été trop mal reçus pour qu'il fût encouragé à poursuivre dans cette voie périlleuse. Que fit-il pendant cette longue période de sa vie ? Il ne négligea pas certainement son étude de prédilection, la théologie — *haeret lateri letalis arundo ;* — et il arrivera peu à peu à la cinquième et dernière phase de son développement dogmatique. Mais il va porter spécialement son attention sur d'autres points de la science humaine. Il avait un génie véritablement universel ; et nous allons le voir avec les premiers de son siècle et parfois au premier rang, dans tous les domaines qu'il explora, soit comme géographe, soit comme médecin anatomiste et physiologiste.

II.

Michel Servet sortit momentanément de l'arène théologique. Il y avait obtenu de précoces succès ; mais il n'avait provoqué

1. Tollin, *Ph. Melanchthon u. M. Servet*, préface et *passim*.

dans son entourage immédiat qu'antipathie et répulsion. Il se promettait sans doute à lui-même d'y rentrer plus tard, quand les circonstances seraient plus favorables. En attendant, il se tourna du côté des sciences exactes et naturelles pour lesquelles il avait une remarquable aptitude. Il quitta donc les pays allemands parce qu'il n'en connaissait pas la langue et qu'il était pauvre, comme il le dira plus tard. Il revint en France, et afin de pouvoir se livrer à ces nouvelles études sans s'exposer à d'inutiles périls, il se fit appeler « Michel de Villeneuve ». Il ne tarda pas à illustrer aussi ce nom, qui était celui de la ville aragonaise où son père était né.

Tous les historiens sont unanimes à dire que Servet et Calvin se rencontrèrent pour la première fois à Paris ; mais ils ne s'accordent pas sur la date de cette rencontre. Théodore de Bèze la place en 1534 [1]. Nous tenons pour exacte cette information, par l'impossibilité où nous sommes de mettre ces premiers rapports dans une autre année, ni avant, ni après. Avant, Calvin n'était pas complètement converti aux idées nouvelles, et il ne devait guère songer à les défendre. Après 1534, il s'était volontairement exilé à Strasbourg et à Bâle et ne rentra dans sa patrie que dans les premiers jours de l'été de 1536, après son voyage en Italie et son séjour à la cour de Ferrare [2] : il alla à Noyon « pour donner quelque ordre à ses affaires ». Mais le temps lui aurait manqué pour faire le crochet assez long de Paris, car il se trouvait sur les bords du Léman dans la seconde quinzaine de juillet [3]. Une autre raison, plus décisive encore, nous empêche de mettre cette rencontre en 1536, comme le fait Gordon [4]. Calvin a pu aller impunément à Paris à cette époque, sur la foi d'un édit daté de Lyon le 31 mai, et par lequel François Ier pardonnait « à tous hérétiques », même aux sacramentaires et relaps, « pourvu qu'ils vinssent abjurer dedans six mois [5] ». Il ne s'exposait donc à aucun danger. Or, lui-même nous dit qu'il alla au rendez-vous « au péril de sa vie [6] ». La date de 1534 s'impose

1. *Vie de Calvin*, 1565, édit. de A. Franklin, Paris, 1864, p. 22.
2. *Etrennes chrétiennes*, année 1874, Genève, p. 214 et ss. « Voyage de Calvin en Italie. Histoire et légende. »
3. Herminjard, *Corr. des Réf.*, IV, p. 75 et 77.
4. *Theological Review*, april 1878, p. 285, 293 et 304.
5. Herminjard, IV, 6, n.
6. *Non sine praesenti vitae discrimine*, *Calv. op.*, VIII, col. 460. *Defensio.* Seulement Calvin se trompe sur la date quand il dit : *Ante annos sexdecim*,

nécessairement par cela même. D'un autre côté, Servet a dû faire quelque séjour à Paris avant 1535, car il dit dans son édition de *Ptolémée* de cette même année, aux pages consacrées à la France, qu'il « a vu » (*vidi*) « le roi toucher plusieurs personnes atteintes de scrofules ». Ce n'est qu'à Paris qu'il a pu être témoin de cet attouchement.

Quoi qu'il en soit, les deux rivaux se sont trouvés de bonne heure en face l'un de l'autre. Ce fut pour leur malheur commun : car si la vie de l'un est restée comme enjeu de ce terrible duel qui dura dix-neuf ans, la réputation de l'autre a été à jamais ternie par la mort de sa victime.

Ces deux hommes n'étaient pas faits pour s'entendre. Ils avaient entre eux sans doute quelques points de ressemblance. Ils avaient l'un et l'autre fait des études de droit; ils étaient l'un et l'autre gagnés à la Réforme et travaillaient à son triomphe de toute l'ardeur de leur âme, de toute la puissance de leur esprit. Ils reconnaissaient l'un et l'autre l'Ecriture sainte comme suprême autorité, et ils poursuivaient d'un égal dédain, d'une égale violence, les erreurs et les superstitions de l'Eglise de Rome. De plus, ils n'acceptaient ni l'un ni l'autre, sans de grandes réserves, la doctrine chrétienne telle que Luther l'avait formulée. Mais ils avaient entre eux des points de dissemblance qui étaient plus profonds et qui devaient emporter tout le reste. Leur tempérament et leur nature d'esprit étaient aux deux pôles opposés.

L'un, Espagnol de sang et de caractère, reproduisait les traits saillants de sa race. Porté d'instinct vers les grandes choses, esprit chevaleresque, cœur chaud et sympathique, d'une curiosité inquiète, insatiable, il cherchait de préférence dans tous les domaines les chemins non frayés. Il semble s'être caractérisé lui-même quand il dit de ses compatriotes dans la préface de l'un de ses ouvrages : « *Inquietus est et magna moliens Hispanorum animus.* » Foncièrement religieux, mais d'une piété large et tolérante, il voulait choisir dans tous les systèmes et dans tous les cultes, au travers des imperfections et des voiles, ce que chacun d'eux avait de meilleur. Plein de confiance en lui-même, il

« seize ans auparavant ». Comme sa *Defens.* parut en 1554 (il l'avait finie en décembre 1553 et demanda au conseil la permission de la faire imprimer, le 11 de ce mois), il y avait en réalité dix-neuf ou vingt ans que le rendez-vous avec Servet avait été fixé.

exposait sa foi avec un naïf orgueil, parfois avec un ton de jactance ou de mordante ironie qui blessait et irritait ses adversaires. Mais toujours sincère et n'ayant réellement de passion que pour la vérité, il ne demandait qu'à s'instruire et provoquait imprudemment dans ce but, envers et contre tous, une discussion contradictoire. Pour vivre en repos dans cette rude époque qui semblait ne se plaire que dans les extrêmes, il aurait dû rester obscur et se taire ; mais il parla parce qu'il croyait. Il a vécu trois siècles trop tôt, sinon pour sa gloire, du moins pour son bonheur et sa paix.

L'autre, nature froide, tout d'une pièce, allant droit son chemin sans s'inquiéter des obstacles, jurisconsulte avant tout, ignora les hésitations, les nuances, les doutes. Il était surtout préoccupé du côté intellectuel des choses. Le monde des sentiments et celui de la nature lui étaient moins familiers. Il ne connut de la vie que ce qu'elle a de sombre, de tragique, et prit pour base de sa théologie un dogme qui, avec beaucoup d'humilité et un peu de logique, aurait dû être la théorie du désespoir. D'un rigorisme étroit pour lui-même comme pour les autres, il fut toujours homme de devoir, jamais d'enthousiasme. Né pour le commandement, il donnait une invincible force à ceux qui le suivaient ; mais à l'égard de ceux qui résistaient il était implacable, terrible. Le moindre écart dans la doctrine ou dans la conduite était une rébellion contre Dieu qui méritait châtiment. Toute pensée de tolérance ou de clémence, il la repoussait comme une suggestion de Satan : ç'aurait été trahir « l'honneur de Dieu ». On a parlé de sa cruauté ; le mot n'est pas juste ; il a été simplement impitoyable. Son tort, comme celui de tous les inquisiteurs, a été d'identifier sa cause avec celle de Dieu, et de croire qu'il ne pouvait se tromper dans l'interprétation des Ecritures ni dans les déductions plus ou moins lointaines qu'il en tirait. Convenons-en toutefois, cette doctrine, faite de prédestination et de stoïcisme, coulée en bronze dans un moule puissant, était une arme merveilleusement propre pour la lutte, qu'il s'agît de l'attaque ou de la défense. Et si cette arme, rouillée aujourd'hui, n'est plus qu'un monument historique que nul ne songe à sortir de l'arsenal du passé, on s'arrête cependant devant elle avec un respect mêlé d'admiration et de crainte ; car le calvinisme a fait des générations de héros, de saints et de martyrs, et il a marqué de son empreinte, en deçà et au delà de l'Atlantique, des peuples,

grands ou petits, qui ont fait bonne figure dans le monde et dont la sève est loin d'être épuisée.

Tel nous apparaît Calvin dans l'histoire. Mais, en 1534, l'auteur des livres sur la Trinité ne pouvait le bien connaître, et il se flattait peut-être de gagner à sa manière de voir un néophyte distingué qui avait pris rang parmi les hommes de lettres par la publication d'un commentaire sur le traité de Sénèque *De Clementia* (1532), et d'une préface à l'*Antapologia* de son ami François Duchemin (1531). Calvin sans doute avait en portefeuille l'ébauche d'un écrit polémique de théologie qui fut plus tard désigné sous le nom de *Psychopannychia* (prétendu sommeil des âmes après la mort) ; mais ce brouillon informe fut complètement remanié, sur le conseil de Capiton et de Bucer, et ne vit le jour qu'en 1542, à Strasbourg, malgré les deux préfaces datées d'Orléans, 1534, et de Bâle, 1536[1]. L'entrevue devait se faire dans une maison de la rue Saint-Antoine, le jour et l'heure étaient convenus. Calvin seul alla au rendez-vous. « Tant il y a, raconte-t-il plus tard, que je fus prest à Paris de hazarder ma vie pour le gaigner à Notre Seigneur, s'il eust esté possible. Mais voyant l'offre que je luy faisoye, jamais n'y voulut mordre. » Nous ne pouvons, en l'absence de renseignements de la partie adverse, accepter ce témoignage du réformateur de Genève. Servet a pu être retenu au dernier moment par un autre motif que celui de la peur.

Nous voyons bientôt le jeune Espagnol à Lyon, subvenant à ses besoins comme correcteur d'imprimerie. C'était une vocation libérale à cette époque où tout imprimeur était artiste, tout correcteur homme de lettres. Il publia dans cette ville, en 1535, pour le compte des frères Trechsel, une nouvelle édition de la version latine de la Géographie de Ptolémée par Bilibald Pirckheymer. Il y ajouta des commentaires de sa façon, fruit de ses propres voyages et de ses observations personnelles[2]. C'est un ouvrage de luxe, chef-d'œuvre de typographie et d'érudition. Les gravures sur bois abondent : il y en a dans les marges, en tête et à la fin des chapitres. Malgré son prix élevé, l'édition s'écoula

1. *Calv. op.*, X, 2e partie, col. 39.

2. *Claudii Ptolemaei Alexandrini Geographicae Enarrationis Libri octo ; ex Bilibaldi Pirckhemeri translatione, sed ad graeca et prisca exemplaria a Michaele Villanovano jam primum recogniti. Adjecta insuper ab eodem scholia*, etc. *Lugduni, ex officina Melch. et Gasp. Trechsel*, 1535, fol.

rapidement, et une nouvelle, considérablement amendée encore, parut par ses soins, en 1541. Tollin montre avec raison, dans une belle et savante étude publiée en 1875, que l'éditeur de ce livre doit être considéré comme le véritable fondateur de la géographie comparée[1].

Une annotation de cet ouvrage, au chapitre de la Terre-Sainte, fut relevée à Genève, par les accusateurs de Servet, comme étant une calomnie contre Moïse[2]. Le passage visé dit simplement et sans passion que la Judée a été trop louée pour sa fertilité et qu'on l'a fait « injuriâ aut jactantiâ purâ ». La réponse du prisonnier fut péremptoire : il dit que cette annotation n'était pas de lui, mais d'un autre, et qu'elle avait été supprimée dans la seconde édition (ce qui ne fut pas contesté) ; qu'il n'y avait là après tout rien de mal ; enfin qu'il « n'entend pas du tems de Moyse, mais du temps de ceulx qui ont escript de nostre siècle[3] ». Sur ce point, Calvin lui-même eut avec Servet une très vive discussion dont il rapporte les détails dans sa *Defensio*[4]. Il introduit seulement dans son récit quelques mots qu'on a l'habitude de mettre sur le compte de Servet : « Rogatus deinde quisnam *vanus ille praeco Judaeae* fuisset praeter Moysen... » Ces mots, que nous avons soulignés, ne se trouvent pas dans les notes du *Ptolémée*. Ce n'est donc pas l'éditeur qui a parlé de ce « vain prôneur de la Judée ». Le réformateur se flatte d'avoir réduit au silence son adversaire, « vilain chien qui ne feit que torcher son museau[5] ». Il faut regretter que ces expressions injurieuses et tant d'autres de même nature aient été écrites au lendemain du jour où du martyr il ne restait que des cendres. Heureusement pour la mémoire de celui-ci, le texte vrai, officiel, de ses réponses a été conservé dans les procès-verbaux de ses interrogatoires : on peut le lire dans le dossier des archives genevoises.

Le paragraphe incriminé commence ainsi : « Quam permissam terram, pollicitam et non vernacula lingua laudantem pronuncies. » Pour comprendre cette phrase, il faut, d'après Schelhorn,

1. *M. S. als Geograph* (*Zeitschrift d. Gesells. f. Erdkunde* zu Berlin, v. W. Koner).
2. *Calv. op.*, VIII, col. 727.
3. *Calv. op.*, VIII, col. 745, interrog. du 17 août.
4. *Ibid.*, col. 496.
5. Le texte latin porte : *Obscoenus canis tantum os perfricuit. — Ibid.*, col. 497 et n. 2.

rectifier d'abord une faute de typographie (mettre *laudatam* au lieu de *laudantem*) ; en outre, savoir que *vernacula lingua* désigne la langue allemande ; et puis, faire attention au jeu de mots allemand qui s'y trouve. « Das *gelobte* Land » a les deux sens de terre *promise* et de terre *vantée*. Tollin, infatigable dans ses recherches, a découvert que l'auteur du calembour était Laurent Friese : l'entière bonne foi du désaveu de Servet est ainsi clairement démontrée.

Pendant que Servet faisait à Lyon le métier de correcteur d'imprimerie, il fut appelé à soigner les publications de Symphorien Champier (en latin *Campeggius*), médecin de cette ville, qui était aussi botaniste, platonicien, astrologue et partisan déclaré de Galien. Avec quelle chaude affection le pauvre écolier ne dut-il pas s'attacher au célèbre docteur lyonnais qui l'initiait sans doute aux secrets de son art, et qui, dans tous les cas, lui inspira le goût de la médecine ! Il n'oublia jamais le service rendu et se plut à témoigner publiquement à son bienfaiteur toute sa gratitude : *cui ut discipulus multa debeo*, dit-il quelque part en parlant de lui[1]. Il lui emprunta en particulier sa théorie des trois esprits, le vital, l'animal et le naturel, mais se réduisant en fait dans les deux premiers[2].

Plein d'ardeur, il alla continuer ses études médicales à Paris : il demeurait au collège de Calvi[3]. Il compta parmi ses maîtres Jean Günther (*Guinterus*) d'Andernach, Jacques Dubois (*Sylvius*) d'Amiens, Jean Fernel de Clermont-en-Beauvaisis[4]. Il eut pour condisciple André Vésale, qui fut le premier anatomiste de son temps, et auquel il succéda comme aide et préparateur pour les leçons du professeur Günther. Ce dernier, dans un ouvrage qui sortit des presses de Bâle en 1539, rendit un juste hommage à l'habileté de main, à la sagacité de son préparateur, ainsi qu'à sa distinction dans tous les genres de littérature ; quant à sa connaissance de la doctrine de Galien, il ne le cède à personne (*vix ulli secundus*)[5]. Il conquit avec honneur les

1. *Brevissima Apologia* (1536).
2. Willis, p. 101 et s.
3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 103.
4. *Calv. op.*, VIII, col. 780, interrog. du 28 août.
5. Willis, p. 107, n. : « Qua in re *auxiliarios habui*, primum Andreum Vesalium, juvenem Mehercule ! in Anatome diligentissimum ; *post hunc, Michael Villanovanus familiariter mihi in consectionibus adhibitus est, vir omni*

grades de M. A. et de M. D., et fut libre d'exercer légalement la profession de médecin.

Pendant cette période il publia deux opuscules, qui sont les moins connues de ses œuvres à cause de leur extrême rareté. En 1536, parut une *Brevissima Apologia pro Campeggio in Leonardum Fuchsium.* Il y prenait la défense de son maître Champier contre les attaques d'un professeur allemand de Heidelberg, Léonard Fuchs. Cette défense apologétique du docteur lyonnais n'est pas un mythe, quoi qu'en dise Mosheim. Tollin a eu la bonne chance d'en trouver un exemplaire, et il se propose d'en publier les passages les plus intéressants. En 1538, Servet mit au jour un pamphlet très vif contre les professeurs de Paris (*Apologetica Disceptatio pro astrologia*) qui s'étaient permis de n'être pas de son avis sur cette prétendue science des astres dont Servet s'était engoué, à l'imitation de Champier, et qui devait fournir libre carrière à sa brillante imagination et à son religieux mysticisme.

Dans l'intervalle de ces deux publications, il avait « lu les Mathématiques[1] », comme on disait alors, au collège des Lombards, c'est-à-dire qu'il avait fait un cours public sur la géographie et l'astrologie. Un nombreux auditoire et un auditoire d'élite se pressait autour de la chaire du savant professeur. Parmi ses auditeurs, il faut signaler « un jeune ecclésiastique, homme de talent, Pierre Paulmier, qui, après avoir rempli plusieurs emplois de confiance auprès de son roi François Ier, fut promu à l'archevêché de Vienne en Dauphiné[2]. » Ce primat aux allures libérales deviendra pour Servet un troisième protecteur, après Champier et Quintana ; il l'attirera près de lui et le logera dans une maison qui dépendait de son palais épiscopal.

Le cours de Servet sur l'astrologie lui valut un procès en règle devant le Parlement de Paris : deux facultés, de concert avec l'inquisition, le mirent en cause. On lui défendit (18 mars 1538) de se mêler de la branche judiciaire de cette science, c'est-à-dire

genere literarum ornatissimus, in Galeni doctrina vix ulli secundus. Horum duorum *praesidio atque opera,* tum artuum, tum aliarum partium exteriorum, musculos omnes, venas, arterias et nervos in ipsis corporibus examinavi, studiosisque ostendi. » (*Io. Guinteri Institutionum Anatomicarum, lib. IV,* 4°, Basil. 1539.)

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 103.

2. Willis, p. 110.

de chercher à deviner certains cas particuliers d'après l'influence des astres. Ses leçons furent considérées comme diffamatoires, et sa *Disceptatio* fut retirée de la circulation. Tollin nous fait espérer la réimpression de ce livre rarissime. Nous serons ainsi à même de juger, mieux que nous ne pourrions le faire aujourd'hui, d'après le protocole écourté du procès, quels étaient les points saillants de la spéculation astrologique du jeune docteur.

Le séjour de Paris n'était pas sans danger pour lui. Aussi, toujours sous le nom de Michel de Villeneuve, alla-t-il exercer son art en province. Il emportait avec lui une grande réputation. Il avait publié, en 1537, chez Simon Colines, à Paris, un traité de thérapeutique qui fut très favorablement accueilli et qui eut jusqu'à cinq éditions en onze ans[1]. Il y prend la défense de Galien[2] et d'Hippocrate contre les partisans d'Averrhoës ou de la médecine arabe. Le livre est fort savant et le latin est d'une rare élégance. Dans sa préface (*ad lectores*), l'auteur déclare que c'est « avant tout l'amour de la vérité » qui l'a porté à écrire ce volume (*ipse que in primis veritatis amor*). Il a, d'ailleurs, une foi entière dans les principes qu'il expose et les conseils qu'il donne. Il le dit ingénument dans un distique grec qu'il adresse « à l'ami de la médecine » (πρὸς τὸν φιλίατρον), et qui est évidemment de sa composition : ce qui prouve, pour le dire en passant, qu'il savait le grec, malgré l'insinuation contraire de Calvin. « Si tu veux, dit-il, maintenir ton corps en bon état et adoucir la crudité des humeurs, suis les préceptes de ce livre[3]. »

1. « Syruporum universa ratio, ad Galeni censuram diligenter expolita. Cui, post integram de concoctione disceptationem, praescripta est vera purgandi methodus, cum expositione aphorismi : concocta medicari. Michaele Villanovano authore. Parisiis, ex officina Simonis Colinoei, 1537. » In-8° de 71 ff. et 1 p. d'errata (il y en a quatre). Les cinq éditions sont de 1537, 1545, 1546, 1547, 1548. Nous avons eu en main l'édition *princeps*, qui est dans la riche bibliothèque de M. J. Adert, de Genève. — Le traité se compose de six discours (*sermones*) :

1. Quid concoctio (digestion), et quòd unica non multiplex sit.
2. Quae sunt, quae concoqui debeant.
3. Quod concoctio semper incrasset.
4. Expositio Hippocratici aphorismi.
5. De syruporum compositione, et vario usu.
6. Quid post purgationes agendum.

2. E. Saisset prétend (*Rev. des Deux-Mondes*, 1848, p. 590) qu'il « *attaque avec violence* Galien... ». C'est tout le contraire qu'il fallait dire.

3. Εὔροα ποιήσων τάτε σώματα, τατε πεπάνων
ὠμὰ χυμῶν, ταύτης δόγματα ἴσθι βίβλου.

Ce n'est pas toutefois dans ce traité que se trouvent les passages célèbres sur la circulation du sang, d'un ventricule du cœur à l'autre, au travers des poumons. Le seul fait physiologique nouveau qu'on pourrait peut-être déduire de quelques passages, c'est que l'humeur, le liquide appelé par Hippocrate ὠμὸς, et que lui appelle *humor*, se montrait d'abord dans les veines du mésentère et du sillon transverse du foie ; il insiste sur l'origine première, la naissance de ce liquide, qui n'est autre que le chyle. N'aurait-il pas entrevu les phénomènes de l'absorption de nos physiologistes modernes[1] ?

Il n'est pas sans intérêt d'observer que dans ce livre de médecine, c'est-à-dire quand l'auteur analyse des faits concrets et positifs, il y a chez lui la même tendance à l'unité qu'on remarque dans ses ouvrages abstraits. Il ne veut pas reconnaître, par exemple, deux ou un plus grand nombre de digestions dans la santé ou dans la maladie, comme on le croyait généralement de son temps. Il affirme qu'il se passe dans les deux cas des faits identiques : les maladies ne sont pour lui, avec raison, que la perversion des fonctions naturelles et non l'introduction d'éléments nouveaux dans le corps[2].

Les pages qui doivent faire attribuer au docteur espagnol la plus grande découverte physiologique des temps modernes n'ont été imprimées qu'en 1553, dans le *Christianismi Restitutio*. Mais pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, nous en parlerons ici, sans nous assujettir rigoureusement à l'ordre chronologique. Au reste, ces pages étaient rédigées bien avant 1553.

Ne nous étonnons pas que le docteur Michel de Villeneuve ait été appelé à parler de l'organisation du corps humain dans un ouvrage essentiellement théologique. Le domaine de l'anatomie et de la physiologie était pour lui un terrain sacré. « Le plus grand de tous les miracles, dit-il, est la constitution de l'homme. » Miraculum maximum est hoec hominis compositio (*Restit.* p. 176).

C'est dans le livre consacré au « Saint-Esprit » (le cinquième des cinq sur la Trinité) que se trouve le passage en question.

1. « Humor autem qui verè ὠμος dicitur, de quo Hippocrates loquutus est, *in primis venis, quae sunt mesenterii et simae jocinoris, potissimum generatur...* » fol. 34 *a.* — « Cùm itaque *in venis mesenterii, et concavi jocinoris, hi potissimum generentur*, non erunt impedimento ducendis aliis ex ventre humoribus... » fol. 35 *b.*

2. Willis, p. 114.

L'auteur veut exposer la manière dont le divin agit sur la nature humaine dans l'homme ; et il est ainsi appelé à faire la description du corps humain où va s'exercer, comme dans un sanctuaire, l'action de l'Esprit Saint. Le savant anatomiste dut être heureux de publier sa merveilleuse découverte. Il va tenir la promesse qu'il a faite précédemment, de « mettre en lumière les principes des choses, inconnus jusque là aux plus grands philosophes[1] ».

Il commence par rappeler que la vieille classification des esprits en esprit vital, animal et naturel, est erronée ; qu'il n'y a réellement que deux esprits : le vital et l'animal (ce dernier mot dans le sens de psychique). Pour lui, l'esprit vital a son siège dans les artères et dans le cœur (c'est le sang artériel) ; et quand cet esprit, ce fluide, passe dans les veines et dans le foie, il l'appelle esprit naturel (sang veineux). L'esprit, le fluide qui est dans les veines est donc de même nature que celui qui est dans les artères : c'est le même esprit. Quant à l'esprit animal, psychique, qui est « comme un rayon de lumière », il a son siège dans le cerveau et dans les nerfs du corps[2]. — Servet garde donc l'ancienne terminologie, mais il donne une autre signification aux termes dont il se sert.

Citons les lignes les plus importantes :

L'esprit vital (sang artériel) a son origine dans le ventricule gauche du cœur, grâce surtout aux poumons qui le produisent. C'est un esprit léger, élaboré par la force de la chaleur, de couleur brillante (*flavo*), d'une puissance de feu (*ignea*) ; c'est comme une vapeur lucide provenant d'un sang plus pur, contenant en soi des éléments d'eau, d'air et de feu. Cet esprit vital provient d'un mélange, opéré dans les poumons, de l'air aspiré avec le sang subtil élaboré que le ventricule droit du cœur communique au gauche. *Mais cette communication ne se fait point par la cloison du milieu du cœur, comme on le croit vulgairement, mais avec un art infini* (magno artificio) *par le ventricule droit du cœur, après que le sang subtil a été mis*

1. « Rerumque principia in lucem proferemus, summis philosophis hactenus incognita » (*Rest.* p. 125).

2. « Vere non sunt tres, sed duo spiritus distincti. Vitalis est spiritus, qui per anastomoses ab arteriis communicatur venis, in quibus dicitur naturalis. Primus ergo est sanguis, cujus sedes est in hepate et corporis venis. Secundus est spiritus vitalis, cujus sedes est in corde et corporis arteriis. Tertius est spiritus animalis, qualis lucis radius, cujus sedes est in cerebro et corporis nervis. In his omnibus est unicus spiritus et lucis Dei energia » (*Restit.* p. 169).

en mouvement par un long circuit au travers des poumons. Il est préparé par les poumons ; il devient brillant, et de la « vena arteriosa » (artère pulmonaire) est versé dans l' « arteriam venosam » (veine pulmonaire). Ensuite, dans cette même arteria venosa, il est mêlé à l'air aspiré, et il est purgé de toute impureté (*fuligine*) par l'expiration... La preuve que la communication et la préparation a lieu au travers des poumons est fournie par le rapprochement multiplié (*varia*) et la communication de la venae arteriosae avec l'arteria venosa dans les poumons [1].

Et il cite encore à l'appui de son assertion la grosseur considérable de la *venae arteriosae* qui ne serait pas telle et qui ne lancerait pas du cœur même une si grande quantité de sang très pur dans les poumons, si ce sang devait uniquement servir à la nourriture de ces poumons. En outre, dans le fœtus, les poumons eux-mêmes tirent d'ailleurs leur nourriture, puisque les valvules du cœur restent fermées jusqu'au moment de la naissance. C'est donc pour un autre usage que le sang est versé du cœur dans les poumons à l'heure de la naissance et en si grande quantité. De même, ce n'est pas de l'air simplement, mais de l'air mêlé de sang qui est envoyé au cœur par les poumons au moyen de l'*arteria venosa.*

Donc le mélange se fait dans les poumons. Cette couleur brillante est donnée au sang spiritueux (artériel) par les poumons, non par le cœur. Dans le ventricule gauche du cœur la place est insuffisante pour un mélange si grand et si abondant, et pour l'élaboration de cette couleur brillante. Enfin la cloison du milieu, qui n'a ni vaisseaux ni aucun moyen quelconque, n'est pas propre à cette communication et à cette élaboration, alors même qu'un suintement pût se

1. « Vitalis spiritus in sinistro cordis ventriculo suam originem habet, juvantibus maxime pulmonibus ad ipsius generationem. Est spiritus tenuis, caloris vi elaboratus, flavo colore, ignea potentia, ut sit quasi ex puriori sanguine lucidus vapor substantiam in se continens aquae, aëris et ignis. Generatur ex facta in pulmonibus mixtione inspirati aëris cum elaborato subtili sanguine, quem dexter ventriculus cordis sinistro communicat. *Fit autem communicatio haec non per parietem cordis medium, ut vulgo creditur ; sed magno artificio a dextro cordis ventriculo, longo per pulmones ductu agitatur sanguis subtilis :* a pulmonibus praeparatur ; flavus efficitur, et a vena arteriosa in arteriam venosam transfunditur. Deinde in ipsa arteria venosa inspirato aëri miscetur, et exspiratione a fuligine repurgatur... Quod ita per pulmones fiat communicatio et praeparatio docet conjunctio varia, et communicatio venae arteriosae cum arteria venosa in pulmonibus.... » (*Rest.* p. 170).

produire. Avec le même art que dans le foie la transfusion se fait de la veine porte à la veine cave par rapport au sang (veineux), se fait également dans le poumon la transfusion de la vena arteriosa à l'artariam venosam par rapport à l'esprit (sang artériel)... Ainsi cet esprit vital est ensuite versé du ventricule gauche du cœur dans les artères de tout le corps[1].

On ne saurait conclure de ces passages de la *Restitutio* que Michel de Villeneuve a connu la grande circulation du sang. Toujours est-il qu'à lui revient l'honneur insigne d'avoir découvert la petite circulation, la circulation pulmonaire, qui devait facilement mener à l'autre, et de l'avoir exposée et prouvée en termes clairs, précis, péremptoires.

Ce qui rehausse l'éclat de cette découverte, c'est que le docteur espagnol l'a faite sans le secours de Galien, dont il était pourtant le disciple enthousiaste depuis qu'il avait lu ses livres à Paris (1537-1538), et il l'a faite en se sachant en contradiction avec lui sur ce point. Au reste, c'est en suivant scrupuleusement la méthode tracée par son vénéré maître qu'il y est arrivé. — Servet n'a pas eu de prédécesseur à cet égard ; c'est lui qui a fait ce pas en avant, si décisif pour la science médicale ; et c'est à lui, à son livre imprimé ou manuscrit, que d'autres, plus tard, ont pris cette révélation physiologique, sans dire à quelle source ils avaient puisé. Nous renvoyons, pour le développement et la preuve de ce fait d'histoire encore contesté, aux pages si érudites et si spirituelles de Tollin (*Die Entdeckung des Blutkreislaufs*). Vésale (1514-1564), le grand Vésale, ne parle de la circulation du sang, dans son livre célèbre *De humani corporis fabrica*, que dans les éditions qui suivirent la publication du livre de Servet : le passage manque, par exemple, dans l'édition de Bâle, 1543[2]. Quant à Harvey (1577-1657), auquel on attribue

1. « Ergo in pulmonibus fit mixtio. Flavus ille color a pulmonibus datur sanguini spirituoso, non a corde. In sinistro cordis ventriculo non est locus capax tantae et tam copiosae mixtionis, nec ad flavum elaboratio illa sufficiens. Demum paries ille medius, cum sit vasorum et facultatum expers, non est aptus ad communicationem et elaborationem illam, licet aliquid resudari possit. Eodem artificio, quo in hepate fit transfusio a vena porta ad venam cavam propter sanguinem, fit etiam in pulmone transfusio a vena arteriosa, ad arteriam venosam propter spiritum... Ille itaque spiritus vitalis a sinistro cordis ventriculo in arterias totius corporis deinde transfunditur » (*Rest.* p. 171).

2. Flourens n'a pas remarqué cela dans son *Hist. de la circul. du sang*, Paris, 1857.

la grande découverte et qui l'a simplement complétée, il avait fait quatre années d'études médicales à Padoue, à partir de 1598, et fut reçu docteur dans cette ville, le 25 avril 1602. Or, on sait que Michel Servet comptait de nombreux et chauds amis dans l'Italie du Nord et particulièrement à Padoue (Matthieu Gribaldi, George Blandrata, Hor. Cel. Curione, etc.). Et il serait plus qu'étonnant, il est impossible, que quelques exemplaires n'eussent été envoyés à aucun d'eux. Il est certain que tous ceux qui, de Servet à Harvey, ont parlé de la circulation du sang, étaient des Italiens et avaient eu des relations avec Padoue (Columbo, Cesalpin, Ruini, Rudio, Sarpi, Fabrice d'Acquapendente). Et s'ils n'ont point cité les passages de la *Restitutio*, c'est qu'il y avait péril à montrer qu'on avait lu ce livre condamné par les deux Églises. Le péril existait même du vivant de Harvey.

Nous reprenons notre récit. — Michel de Villeneuve déclare devant ses juges de Vienne qu'après avoir quitté Paris il « s'en vint à Lyon, là où il demeura quelque temps, et de là en Avignon, et d'Avignon tourna à Lyon, et de Lyon à Charlieu, là où il demeura pratiquant là trois ans en l'art de médecine[1]. » Nous connaissons par son propre témoignage un incident de sa vie de docteur à Charlieu. « Allant de nuit veoir ung mallade, par lenvie dung aultre medecin de ladicte ville, il fut aggrede de certains qui estoient sez parens et favoriz, la ou il fut blece et en bleca aussy ung des aultres, par laquelle chose demora deux ou trois iours aux arrestz[2]. »

Dans le même interrogatoire du 23 août, à Genève, en réponse à une question indiscrète du procureur général, il déclare que s'il ne s'est jamais marié, « c'est pource qu'il ne se sentoit pas potent, veu qu'il est coppe dung coste et de laultre est rompu. » Il ajoute qu'il n'a pas mené pour cela une vie dissolue : « Il a este estudieux de la saincte escripture, ayant zele de verite, et pense avoir vescu comme ung chrestien[3]. » Paroles dignes de remarque : c'est l'étude de la Bible qui l'a préservé du mal. Nous avons peine à comprendre que, malgré cette affirmation, Calvin ait osé dire plus tard : « Vita autem Serveti *magis fuit dissoluta, quam ut suspicari liceat*, errore ad turbandam eccle-

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 103.
2. *Calv. op.*, VIII, col. 769, rép. 17.
3. *Ibid.*, rép. 18, 19.

siam fuisse impulsum[1]. » Pour le réformateur de Genève, tout homme qui ne partageait pas de tout point ses opinions dogmatiques ne pouvait être qu'un homme sans mœurs.

De Charlieu, Villeneuve revint à Lyon. Son séjour dans cette ville, en 1541 et 1542, est marqué par deux publications importantes. Il réimprima, d'abord, avec de notables corrections, son édition de *Ptolémée*, qu'il dédia à l'archevêque Paulmier (1541) ; et l'année suivante, il publia une édition nouvelle de la Bible latine du docteur en théologie Santes Pagnini. Celui-ci était mort le 24 août 1541, mais il avait laissé des notes manuscrites qui corrigeaient une foule de passages (*ipsum locis innumeris propria manu Pagnini annotatum*), et le nouvel éditeur en fit bon usage ; il enrichit l'ouvrage de commentaires et de scholies[2].

Voici dans quels termes dédaigneux Calvin parle de ce travail de Servet : « Il y a environ douze ou treze ans que luy estant à Lyon, pour ce qu'il faisoit bien la morgue d'Espagne, certains Imprimeurs s'addresserent à luy pour luy faire revoir la Bible, desquels il grippa bien et beau cinq cens francs, leur faisant acroire merveilles. Or, de peur qu'il ne semblast qu'il eust desrobe ce qu'on luy bailloit pour son salaire, il va farcir les marges, en partie de ie ne say quels menus fatras, en partie de ses meschantes resveries[3]. » L'œuvre de Servet est pourtant sérieuse et sérieusement faite ; et si les imprimeurs lui donnèrent les cinq cents francs dont parle Calvin, il avait bien gagné son salaire. Ce qui déplaisait dans ce livre au réformateur de Genève, c'étaient les idées très nettes et fort originales que l'éditeur exposait, dans sa préface, sur les écrits des prophètes ; c'était surtout l'interprétation qu'il donnait de certains passages regardés comme messianiques (Esaïe VII, VIII et LIII). Pour Servet, ce n'était pas dans les mots eux-mêmes des prédictions, mais dans l'histoire, dans l'action, dans le drame vivant qui remplit le canevas prophétique, que le Christ se trouve préfiguré. Le sens mystique et prophétique est toujours caché sous l'enveloppe d'un récit historique ou plutôt héroïque et poétique. « Les prophètes,

1. *Defensio. Calv. op.*, VIII, col. 496.

2. *Biblia sacra ex Sanctis Pagnini translatione, sed et ad Hebraicae linguae amussim ita recognita et scholiis illustrata, ut plane nova editio videri possit. Lugduni ap. Hugonem a Porta.* 1542. In-fol. Casp. Trechsel.

3. *Déclaration.* (*Calv. op.* VIII, col. 745, n. 3.)

selon la lettre, suivaient leur propre histoire, qui préfigurait en même temps les événements à venir, et dans laquelle, selon l'esprit, étaient enfermés les mystères de Christ (*in qua Christi mysteria secundum spiritum concludebantur*)..... Dans l'ombre de David, par exemple, (*in umbra Davidis*) resplendit une vérité qui se rapporte à Christ seul... Féconde est la puissance de l'Ecriture : sous l'ancienneté de la lettre qui tue (*sub vetustate occidentis literae*) se trouve la nouveauté de l'esprit qui vivifie. Aussi, nous sommes-nous efforcés, dans nos commentaires, de faire ressortir le sens littéral, ancien ou historique, partout négligé ; de manière à ce que, dans son type (*ejus typo*), le sens mystique qui est le véritable sens puisse être bien connu ; et que celui qui est le but de tout, Jésus-Christ, voilé sous ces ombres et figures qui ont empêché les Juifs aveugles de le reconnaître, nous le voyions clairement à face découverte comme notre Dieu (*revelatâ facie Deum nostrum clare videamus*). » Sur ce point, Servet ne varia jamais. Quand les accusateurs genevois lui font un crime d'avoir attribué à Cyrus (Esaïe LIII) ce qui est, disent-ils, « attribué à Jesus-Christ quant à leffacement de nos pechez et portement de nos iniquites », il répond : « Que le principal doibt estre entendu de Jesus-Christ, mais quant a l'histoire et a la lettre il le fault prendre de Cyrus, et que les anciens docteurs ont mys deux sens en l'Ancien Testament, assavoir sens literal et sens mistique, comme aussi dict saint Iehan en lApocalypse, au 19 chapitre, que le tesmoing de Iesus Christ est lesprit de prophetie[1]. »

Si nous en croyons d'Artigny, Servet « corrigea plusieurs livres pour Jean Frellon, entre autres une Somme espagnole de saint Thomas, dont il fit les arguments. Il traduisit encore du latin en espagnol divers traités de grammaire[2]. »

Attiré à Vienne par l'archevêque Paulmier, Michel de Villeneuve passa dans cette ville les dix ou onze années les plus paisibles et les plus heureuses de sa vie (1542-1553). Protégé par le prélat, estimé et recherché comme médecin par une clientèle d'élite, aimé de tous à cause de la douceur naturelle de son caractère et des services qu'il se plaisait à rendre, honoré des gens

1. *Calv. op.*, VIII, col. 745, rép. 3.
2. *Nouv. Mém.*, II, p. 68. D'Artigny a trouvé ces indications dans la déposition de Jean Frellon, du 23 mai 1553.

instruits qui admiraient en lui une capacité intellectuelle peu commune, il goûta quelque temps le repos, le bien-être. On voudrait savoir si, dans l'intimité, il ne fit connaître à personne ses opinions religieuses. Nous serions surpris, vu sa nature expansive, qu'il eût constamment enfermé en lui-même la foi qui brûlait son cœur. Cet ecclésiastique de Vienne, par exemple, Jacques Charmier, qui eut maille à partir avec les inquisiteurs à cause de ses relations avec Servet, et qui fut condamné à trois ans de prison pour s'être occupé des cinq balles de la *Restitutio* envoyées à Lyon comme « papier blanc », devait être évidemment pour le docteur espagnol autre chose qu'une simple connaissance. L'archevêque lui-même, dont le libéralisme était bien connu, a bien dû aussi entendre quelquefois son protégé parler assez librement des choses de la religion. Toutefois, en fils soumis de l'Eglise, il remplira correctement son office de juge quand l'orage aura éclaté sur la tête de l'hérétique. — Nous ne pouvons faire que des conjectures à cet égard, car le prévenu eut la générosité de taire les noms des personnes que ses révélations auraient pu compromettre. Il refusa de même plus tard, à Genève, de donner la liste de ceux qui lui devaient de l'argent. Contraste éclatant avec l'indigne conduite du s^r de Maugiron, lieutenant général du roi en Dauphiné, qui avait obtenu de la munificence royale, pour l'un de ses fils, « tous les biens et deniers appartenans audict Servet » (estimés trois ou quatre mille écus), et qui, pour ne rien perdre de ces riches dépouilles, écrivit en toute hâte aux syndics de Genève, le 29 août 1553, dès qu'il eût appris l'arrestation du fugitif, pour qu'on l'interrogeât sur ce point[1].

Quoi qu'il en soit, alors même que le protégé de l'archevêque eût trouvé prudent de ne confier à personne, à Vienne, sa manière de voir en religion, il la confia, du moins, et sans rien déguiser, à des théologiens du dehors, notamment à Calvin. Il semble avoir été obsédé du désir de gagner à ses opinions le réformateur de Genève, comme il essaya également de gagner Philippe Mélanchthon : ç'aurait été entraîner dans ce sens les deux communions protestantes. Il perdit son temps et sa peine dans cette correspondance. Et il est douloureux de penser que les lettres qu'il adressa à Calvin *sub sigillo secreti* furent le premier instrument de sa perte.

1. *Calv. op.*, VIII, col. 791.

Les deux rivaux échangèrent leurs lettres par l'intermédiaire de leur ami commun, le libraire de Lyon, Jean Frellon. Elles traitèrent exclusivement d'exégèse et de critique sacrée. D'abord courtoises, elles tournèrent bientôt à l'aigre. Les expressions grossières, injurieuses, abondent de part et d'autre. C'était, paraît-il, l'assaisonnement habituel de toute polémique au XVI[e] siècle. Mais ce qui devait, plus encore que des injures, irriter le réformateur de Genève, c'était le ton de moquerie que son correspondant se permettait à son égard ; il s'oublia même jusqu'à le renvoyer à l'école et à s'offrir lui-même pour lui servir de maître. « Puisque tu ne sais pas, lui écrit-il, faire la distinction entre un païen, un juif et un chrétien, je t'instruirai en quelques mots sur ce point. » La patience de l'irritable Calvin était à bout. Et quand son antagoniste lui eut envoyé, vers la fin de 1545, un manuscrit volumineux de sa *Restitutio,* le réformateur rompit brusquement avec son incorrigible disputeur ; il écrit à son sujet à Frellon : « S'il poursuit d'un tel style comme il a faict maintenant, vous perdres temps à me plus solliciter à travailler envers luy, car i'ay d'aultres affaires qui me pressent de plus prés. Et ferois conscience de m'y plus occuper, ne doubtant pas que ce ne fust un Sathan pour me distraire des aultres lectures plus utiles[1]. » Il donne la mesure de son irritation dans une lettre intime adressée le même jour (idib. Februar. 1546) à son fidèle ami Farel, lettre terrible dont l'existence a été quelquefois contestée. Nous voudrions, pour l'honneur de Calvin, qu'elle fût apocryphe ; mais elle est de sa main, et chacun peut la lire à la Bibliothèque nationale de Paris : « Servet, dit-il, m'a écrit dernièrement (*nuper*) et a joint à ses lettres un énorme volume de ses rêveries (*longum volumen suorum deliriorum*), en m'avertissant avec une arrogance fabuleuse que j'y verrais des choses étonnantes et inouïes. Il m'offre de venir ici, si cela me plaît ; mais je ne veux pas lui engager ma parole ; car, s'il venait, *je ne souffrirais jamais, pour peu que j'eusse de crédit dans cette cité, qu'il en sortît vivant* » (*Nam si venerit, modo valeat mea auctoritas, vivum exire nunquam patiar*[2]).

Rebuté par Calvin, Servet s'adressa à des amis du réformateur : à Viret, à Abel Poupin. Dans une lettre adressée à ce der-

1. *Calv. op.*, XII, col. 281, lettre du 13 février 1546.
2. *Ibid.*, XII, col. 283, lettre des ides de février 1546.

nier, pasteur à Genève, l'imprudent docteur aiguise à l'adresse de ses collègues les objections les plus blessantes à propos de leur système religieux : « Votre Evangile, dit-il, est sans le Dieu unique, sans la vraie foi, sans les bonnes œuvres. A la place du Dieu unique, vous avez un cerbère à trois têtes (*tricipitem cerberum*) ; à la place de la vraie foi, vous avez un songe fatal (*fatale somnium*) ; et pour vous les bonnes œuvres sont de vaines peintures. La foi de Christ est pour vous une pure fumée (*merus fucus*), sans efficacité aucune ; l'homme est pour vous un tronc inerte (*iners truncus*), et Dieu est pour vous la chimère du serf arbitre..... Vous fermez devant les hommes le royaume des cieux..... Malheur à vous, malheur, malheur ! » — « Il vous déplaît peut-être que je prenne ma part dans le combat de l'archange Michel contre le grand Dragon[1] et que je désire vous y voir prendre la vôtre. » Et il ajoute ces mots tristement prophétiques : « Je sais que je mourrai pour cette cause ; mais mon courage n'en est pas abattu pour cela, afin que moi, disciple, je ressemble à mon maître » (*ut fiam discipulus similis praeceptori*). Il termine par cet avertissement tiré d'Habakuk (II, 1 et 3) : « Je me tiendrai à mon poste ; je veillerai et verrai ce que l'Eternel me dira. Car elle s'accomplira (la prophétie), elle s'accomplira certainement[2]. »

Plein de sa mission de prophète, Servet revit le brouillon d'après lequel il avait préparé le volumineux manuscrit qu'il avait envoyé à Calvin et que, malgré ses instances, celui-ci ne lui renvoya point. Il y ajouta les trente lettres qu'il avait écrites au réformateur de Genève, ainsi que l'Apologie « De mysterio Trinitatis et veterum disciplina » qu'il avait adressée à Mélanchthon et à ses collègues, et fit commencer l'impression du tout, le 29 septembre 1552. Il avait eu quelque peine à trouver un imprimeur. Marrin, de Bâle, avait décliné courtoisement ce périlleux honneur (9 avril 1552)[3]. Balthazar Arnoullet, de Vienne,

1. Lorsque Jérémie Ferrier, qui depuis ..... et le synode national de Gap (octobre 1603) soutinrent que le pape était l'antéchrist et que la bête de l'Apocalypse était l'Eglise romaine, ils ne se doutaient certes pas que l'hérétique espagnol avait été le premier à donner cette interprétation au célèbre passage du Voyant de Patmos (*Apoc.* XII, 7 et s.).

2. Cette lettre de Servet à Abel Poupin se trouve parmi les pièces du procès aux archives de Genève. Elle n'a point de date, mais elle a dû être écrite vers 1548. (*Calv. op.*, VIII, col. 750.)

3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 73.

accepta. Le livre fut tiré à mille exemplaires[1]; l'auteur se chargea des frais et de la correction des épreuves. La presse fonctionna clandestinement dans une maison séparée de l'établissement public. Le 3 janvier 1553, l'œuvre fut terminée. Le titre, assez ambitieux, visait évidemment le *Christianismi Institutio* de Calvin. Nous le donnons en entier : « CHRISTIANISMI RESTITUTIO. *Totius Ecclesiae Apostolicae est ad sua limina vocatio, in Integrum Restituta Cognitione Dei, Fidei Christi, justificationis nostrae, Regenerationis Baptismi, et Coenae Domini Manducationis. Restitutio denique nobis Regno Coelisti, Babylonis impiae captivitate soluta, et Antichristo cum suis penitus destructo.* »

Ce dernier ouvrage ne doit pas être rangé parmi les livres strictement anonymes, car les initiales de Michael Servetus Villanovanus se lisent au bas de la dernière page avec la date au-dessous (p. 734) : $\frac{\text{M. S. V.}}{1553}$. En outre, dans les premières lignes du Dialogue I « De Trinitate divina » (p. 199), se trouve en toutes lettres le nom de Servet. Ce Dialogue, entre Michel et Pierre, commence ainsi : « L'Elohim de Moïse créant au commencement et le Verbe de Jean qui au commencement était auprès de Dieu, se rapportent à une seule personne, à Christ. — Pierre. Voilà Servet, que je cherchais. Eh bien! que dis-tu là tout seul (En adest, *Servetus est*, quem ego quaerebam. Heus, heus. Quid hic solus tecum loqueris)? » Au reste, son prénom de *Michel* se lit dans le passage en hébreu qui est au bas de la page du titre (Daniel XII, 1), et il est clairement indiqué dans le passage grec qui suit et qui est tiré de l'Apocalypse (XII, 7) : καὶ ἐγένενο πόλεμος ἐν τῷ οὐρανῷ. Aucun théologien ne pouvait s'y tromper.

Nous ne pouvons analyser ici cette œuvre dernière et capitale du grand docteur. Nons renvoyons aux tomes II et III du *Lehrsystem* de Tollin, si pleins de choses et si exacts, où cette cinquième phase de l'enseignement de Servet est exposée avec une clarté parfaite. Le tome III contient la partie éthique et sotériologique : c'est le plus décisif pour tout le système. Le but unique de l'auteur de la *Restitutio* a été de rétablir sur sa véritable

1. Il n'en reste plus que deux : l'un à Paris, Bibl. nat., l'autre à Vienne, en Autriche, Bibl. imp. Tout le reste a été brûlé ou détruit par ordre du tribunal de Vienne et du Conseil de Genève. Une contrefaçon, tirée à un très petit nombre d'exemplaires, a été faite à Nuremberg, en 1791.

base la doctrine chrétienne : cette base, c'est le Christ, le Christ de l'Ecriture, le Christ historique. « Je gémis, dit-il, quand je vois le Christ ignoré des chrétiens ; quand je vois appeler chrétiens ceux qui ne savent pas en quoi consiste la foi du christianisme. Si le Christ venait aujourd'hui et qu'il prêchât de nouveau qu'il est le Fils de Dieu, de nouveau nos sophistes le crucifieraient[1]. » C'est donc pour la gloire de son divin maître qu'il va, nouvel archange Michel, combattre l'antéchrist, au risque de succomber dans la lutte. De ce vaste cosmos théologique où sont abordées toutes les questions qui touchent à la religion, une idée maîtresse se dégage et sert de conclusion à l'œuvre entière, à savoir que tout vit et se meut en Dieu idéalement, mais se concentre et se résume réellement dans le Christ.

La conception théologique la plus féconde et qui constitue le progrès le plus saillant de cette nouvelle phase, c'est que Dieu peut se communiquer à l'homme absolument dans la force de sa perfection, et qu'ainsi est assuré le bonheur de l'homme. « Felicitas hominis, dit-il, est unio divina. » — « Bonum enim non dicitur bonum, nisi communicabile, et tanto magis communicabile, quanto magis bonum. » Et, dans la même page : « Quiconque nie que Dieu peut se rendre sensible (conformare), se communiquer à l'homme, nie la puissance de Dieu, nie la félicité de l'homme, nie Christ tout entier (Christum totum negat)[2]. »

Au jugement de Gordon[3], la partie la plus belle de la *Restitution du christianisme* est la magistrale *Apologie*, adressée à Mélanchthon, qui termine l'ouvrage. Le savant critique a raison : c'est là qu'on trouve, en effet, dans un latin d'une admirable pureté et en quelques pages, le résumé complet de sa doctrine. Nous en recommandons la lecture à ceux qui n'auraient pas le temps d'étudier l'ensemble du volume. C'est de là que nous avons tiré nos dernières citations.

Les mots frappants et qui font image ne manquent pas ; le ciselé de l'expression met en relief la vérité de la pensée. A propos du célibat imposé aux prêtres, il dit : « Ad scortandum a Papa consecrantur[4]. » Il exprime de mille manières son idée fondamentale que Christ est tout pour lui. « Christus ipse est

1. *Rest.*, p. 199.
2. *Rest.*, p. 730.
3. *Theol. Rev.*, p. 414.
4. *Rest.*, p. 447.

idearum pelagus aeternum [1]. » — « Christus est mihi unicus evangelista [2]. » — « Omnis Christi actio sit nostra instructio [3]. » — « Nemo Christianus, nisi discipulus [4]. »

Sa science médicale lui permet de comprendre la vraie nature de ces maladies étranges qu'on croyait produites par le démon. « La contraction des nerfs, dit-il, est appelée par Christ (Luc XIII) la chaîne de Satan ; exactement comme Paul appelle sa propre infirmité corporelle un messager de Satan [5]. » — Il ne croit guère non plus à un enfer séparé. Le même esprit de Dieu qui sera la lumière des bons sera le feu des méchants. La face rayonnante de Dieu sera la joie des premiers, et la confusion, le châtiment des autres. Le rétablissement final se fera de lui-même : « Ipsemet Spiritus Sanctus, quem accepisti, erit tibi tormentum si eum male serves [6]. » « Dieu lui-même est le feu consumant qui détruira le pervers. »

Le *Christianismi Restitutio* était sorti de presse le 3 janvier 1553. La plus grande partie des exemplaires fut expédiée dans des balles à Lyon et à Francfort, où se tenaient, deux fois par an, les plus grandes foires de l'époque. La vente devait se faire aux fêtes de Pâques. Mais Servet avait compté sans la vigilance de son implacable adversaire, que la publication de ses « rêveries » et de ses « blasphèmes » avait exaspéré au dernier point. Calvin fut un des premiers à recevoir un exemplaire de l'ouvrage, et il s'y prit si vite et si bien qu'avant Pâques l'auteur était sous les verrous de l'inquisition à Vienne. Le plan d'attaque ne fut pas long à combiner. Un riche négociant, originaire de Lyon, réfugié à Genève pour cause de foi, Guillaume Trie, entretenait alors une correspondance avec un parent demeuré à Lyon, Antoine Arneys, qui, affligé de sa défection, cherchait à le ramener dans le giron de l'Eglise romaine. Pour embarrasser son contradicteur et aussi pour mettre en lumière les sentiments orthodoxes de l'Eglise genevoise, il lui écrit une lettre dans laquelle, après l'avoir remercié des belles remontrances qu'il lui fait pour le « réduire au lieu dont il est party », il lui fait honte de ce qu'on

1. *Rest.*, p. 278.
2. *Ibid.*, p. 290.
3. *Ibid.*, p. 526.
4. *Ibid.*, p. 566.
5. *Ibid.*, p. 392.
6. *Ibid.*, p. 246.

tolère en France un homme qui vient de publier un livre plein d'impiétés :

... On soutient de par de la, dit-il, un heretique qui merite bien d'estre bruslé par tout où il sera. Quand je vous parle d'heretique, j'entends ung homme qui sera condemné des Papistes aultant que de nous ou pour le moins qui le doibt estre... C'est un Espagnol Portugallois nommé Michael Servetus de son propre nom, mais il se nomme Villeneufve à present, faisant le médecin. Il a demeuré quelque temps à Lyon, mainctenant il se tient à Vienne, où le livre dont je parle a esté imprimé par un quidam qui a là dressé imprimerie nommé Barthazar Arnoullet. Et afin que vous ne pensiez que j'en parle à crédit je vous envoye la premiere feuille pour enseigne [1]...

Cette lettre, écrite le 26 février 1553, était accompagnée de l'indice et des quatre premiers feuillets de l'ouvrage. Toutes ces pièces, comme il fallait s'y attendre, furent communiquées par Arneys à l'inquisiteur Matthieu Ory, fin limier que le cardinal de Tournon, l'inventeur de la chambre ardente et l'instigateur du massacre des Vaudois de Cabrières et de Mérindol, avait fait venir de Rome et qui avait un flair merveilleux pour dépister les hérétiques. Ory, de son côté, mena très lestement l'affaire. Servet fut interrogé ; il nia avec assurance ; sa maison fut visitée ; on ne trouva rien de suspect. Arnoullet et son beau-frère Guil. Guéroult, directeur et correcteur de son imprimerie, eurent également à subir un long interrogatoire ; mais ils ne fournirent aucun éclaircissement. Il fut donc décidé, le 18 mars, « qu'il n'y avoit encore aucun indice suffisant pour faire aucun emprisonnement [2] ».

L'inquisiteur se chargea de se procurer cet « indice suffisant ». Il le fit tout simplement demander à Trie par Arneys. L'ami de Calvin s'empressa de fournir ce qu'on désirait et au delà.

Je vous mettray en main plus (que le livre imprimé) pour le convaincre, assavoir deux douzaines de pièces escriptes de celui dont il est question, où une partie de ses heresies est contenue. Si on luy mettoit au devant le livre imprimé il le pourroit regnyer, ce qu'il ne pourra faire de son escripture. Par quoy les gens que vous dictes ayant la chose toute prouvée, n'auront nulle excuse s'ils dissimulent

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 80, 83.
2. *Ibid.*, p. 91.

plus ou different a y pourvoir... Il me semble que pour ceste heure vous estes garny d'assez bon gaige et qu'il n'est jà mystere [l. mestier] d'avoir plus pour se saisir de sa personne et luy faire son procès[1].

Ory, toutefois, ne voulut commencer le procès qu'après avoir obtenu de Genève toutes les pièces de conviction. Il n'avait pas à redouter un refus : on était allé au-devant de lui. Il dicte donc à Arneys une nouvelle lettre qu'un messager va porter en toute hâte dans la cité du Léman[2]. Trie répond, le 31 mars : « Il serait heureux d'envoyer sur l'heure divers traités de Servet qu'on lui demande ; mais ils sont à Lausanne, entre les mains de Viret. » Il rappelle les démêlés que l'Espagnol eut en Allemagne avec Œcolampade et Mélanchthon. Il affirme de nouveau que le livre hérétique est sorti « de la boutique d'Arnoullet ». Et il conclut ainsi : « Mais me semble que vous avez la preuve assez aisée par ce que je vous ay desjà envoyé pour enfoncer plus avant voire pour commencer le tout[3]. »

En effet, l'inquisiteur « enfonça plus avant ». Une conférence eut lieu, le 4 avril, au château de Rossillon, présidée par le cardinal de Tournon. On y décida que le jour même on s'assurera de la personne de Servet et d'Arnoullet. Et pour que la chose se fît secrètement, l'imprimeur fut prié d'apporter au palais delphinal le Nouveau Testament qu'il venait de publier, et le docteur fut prié d'y aller visiter des prisonniers malades et blessés. Ils viennent sans défiance, et sont mis dans des cachots séparés.

Devant ses juges, Servet ne montra pas cette intrépidité qu'il avait dans son cabinet, la plume à la main. Ne pouvant nier son écriture, il dit « avec expression de larmes[4] » qu'il n'était point Servet, mais que lui, Michel de Villeneuve, avait pris le nom d'un écrivain connu pour amener plus facilement Calvin à débattre avec lui certaines questions, « gravis disputationis ». Il

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 94. La lettre de Trie est du 26 mars.

2. Chose curieuse ; à un siècle et demi de distance, nous voyons quelque chose de semblable se produire dans la même cité : Rome et Genève firent taire leurs griefs mutuels, afin de poursuivre et d'atteindre un libre croyant, l'ennemi commun. Voy. *Procès et condamnation d'un déiste genevois en* 1707, par Henri Fazy. Genève, 1877, in-4° de 11 p. Ce déiste est André-Robert Vaudenet.

3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 96.

4. *Ibid.*, p. 106.

proteste, d'ailleurs, qu'il n'a « jamais eu vouloir ny de dogmatiser ni de soubstenir rien de cella en ce qui se pourroit trouver contre l'Eglise ou la Religion chrestienne[1]. »

Cette soumission tardive et ces ingénieuses fictions ne lui inspirèrent pas cependant une grande confiance. Aussi, après trois interrogatoires subis coup sur coup, le 5 et le 6 avril, il profita, dès le lendemain 7 avril, de la permission qui lui était octroyée d'aller dans le jardin de la prison « pour se promener ou pour d'autres nécessités » ; « il laissa au pied d'un arbre son bonnet de velours noir et sa robbe de chambre fourrée[2], » et prit la clé des champs.

Pendant que le malheureux se cache où il peut, demandons-nous quelle fut la part de Calvin dans cet échange de lettres de dénonciation entre G. Trie et son parent catholique. Sa part est énorme, sa responsabilité entière à cet égard, et il en reste chargé, nous allions dire accablé, devant l'histoire : car nous avons ici un acte déloyal qu'un honnête homme n'aurait jamais dû commettre, quelle que fût son horreur pour l'hérésie. Nous comprenons que Calvin, une fois Servet reconnu et arrêté à Genève, réalise l'horrible menace qu'il avait formulée contre lui dans une lettre intime à Farel, sept ou huit ans auparavant. C'est une monstruosité, nous en tombons d'accord ; tout notre être aujourd'hui se révolte contre ces sanglantes aberrations. Mais encore une fois nous nous expliquons le fait, tout en le déplorant. On en était encore au code Justinien, et les hérétiques devaient, de par la loi, être punis de mort. Le réformateur de Genève et, après lui, son disciple et ami Th. de Bèze, défendront publiquement cette triste thèse, et bien loin de s'en excuser, ils s'en glorifieront. Mais dans la correspondance de Trie, il y a autre chose : en sus du crime légal dont le XVIe siècle, après tout, est coupable, il y a une lâche dénonciation dont aucun siècle ne peut accepter la responsabilité. Calvin lui-même en eut le sentiment, car il chercha à détourner le coup dont il se sentait frappé dans l'opinion publique :

Le bruit volle, çà et là, dit-il dans sa *Déclaration*, que j'ai pratiqué que Servet fust prins en la papauté, à savoir à Vienne ? Sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honestement comporté, en

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 108.
2. *Ibid.*, p. 112.

l'exposant aux ennemis mortels de la foy, comme si je l'eusse jetté en la gueule des loups. Mais je vous prie, d'où me seroit venue soudain une telle privauté avec les satellites du Pape ? Voilà une chose bien croyable que nous communiquions ensemble par lettres, et que ceux qui s'accordent avec moy aussi bien comme Bélial avec Jésus-Christ, complotent avec un ennemy si mortel comme avec leurs compaignons ?

Puis, comme s'il se reprochait d'appuyer si fort pour démontrer l'invraisemblance de l'allégation énoncée contre lui, Calvin finit par dire :

Parquoy il n'est jà besoin d'insister plus longuement a rembarrer une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'aurai dict en un mot qu'il n'en est rien[1].

Non, ce n'est pas cette « calomnie » qui « tombe bas » ; c'est la dénégation de Calvin : les lettres de Guill. Trie sont là, incontestables, et si elles n'ont pas été écrites de la main du réformateur, elles ont du moins été inspirées par lui, peut-être dictées. Un négociant, quelque cultivé qu'on le suppose, aurait-il pu écrire d'un tel style ? Pour peu qu'on soit familiarisé avec le genre de Calvin, on reconnaît à première vue ses tours de phrases, son incomparable netteté : *ab ungue leonem*[2]. N'a-t-il pas, d'ailleurs, remis à son trop fidèle disciple les lettres autographes que lui avait jadis écrites Servet « *sub sigillo secreti*[3] », et qui devaient servir à confondre l'Espagnol[4] ? Il s'est fait prier pour les lâcher, cela est vrai ; nous sommes heureux qu'il ait eu un pressentiment de la mauvaise action qu'il allait commettre ; mais enfin, il l'a commise. Et nous cherchons en vain ce qui pourrait lui servir d'excuse. Ne savait-il pas que les lettres de Trie à Arneys seraient mises sous les yeux de l'inquisiteur Ory ?

1. Roget, *Hist. du peuple de Genève*, IV, 25 et s.

2. Que l'on compare l'ensemble des trois lettres avec la fin de la troisième, qui parle d'affaires de famille et qui est évidemment de la composition de Trie, et l'on verra la différence qu'il y a entre le style du réformateur et celui du négociant. Par qui, d'ailleurs, Trie a-t-il su les mesures qu'on avait prises autrefois en Allemagne contre l'auteur des écrits sur la Trinité ? La main de Calvin s'aperçoit partout.

3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 107.

4. Les lettres manuscrites de Servet remises par Calvin à G. Trie sont expressément visées dans les deux jugements de Vienne, du 17 juin et du 23 décembre 1553 (D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 119 et 123). Le nombre de ces lettres est même spécifié dans le second jugement : il y en avait dix-sept.

— Pour la première, c'est possible, et encore! mais pour la seconde, comment pouvait-il l'ignorer, puisque son correspondant catholique lui a appris qu'il a « communiqué la lettre (la première) à ceulx qui y estoient taxés de nonchalance[1] »? Dira-t-on qu'il ne se doutait pas que les inquisiteurs condamneraient au feu l'hérétique? — Mais n'a-t-il pas fait écrire en vue de ce but? N'a-t-il pas fait dire à son sujet qu'il « méritoit bien d'estre bruslé partout où il seroit »? Et dans une autre lettre, ne s'étonne-t-on pas, à Genève, que le procès ne soit pas déjà commencé? Oui, Calvin a été derrière son ami et voisin Guill. Trie[2], comme l'inquisiteur Ory a été derrière Arneys. Le cardinal de Tournon le savait bien : « Eh quoi! s'écriait-il en riant de toutes ses forces, un hérétique peut-il bien en dénoncer un autre[3]? » Le conseiller d'Etat Gautier, qui a écrit, au commencement du XVIIIe siècle, une *Histoire de Genève* restée manuscrite, ne met pas en doute que ce ne fût Calvin qui dénonça Servet aux inquisiteurs : « Le dernier livre, dit-il, que Servet fit imprimer à Vienne irrita si fort Calvin, qu'*il fit écrire* en cette ville par un nommé Guill. Trie contre cet hérétique, *afin qu'on s'assurât de sa personne*[4]. » C'est aussi l'opinion de d'Artigny; en donnant, dans ses *Nouv. Mémoires,* le texte des trois lettres écrites par le négociant réfugié, il dit carrément : « *Lettres de Calvin sous le nom de Guillaume Trie*[5]. »

L'inconcevable conduite du réformateur s'expliquerait-elle par cette circonstance, qu'il aurait voulu acheter ainsi l'indulgence des mêmes inquisiteurs à l'égard de cinq prisonniers évangéliques auxquels il s'intéressait avec une ardeur passionnée et qui attendaient leur sort dans les cachots de l'officialité lyonnaise? Il s'agissait des cinq écoliers qui, après avoir fini leurs études à Lausanne, s'en retournaient en France pour commencer leur

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 92.
2. On connaît les relations intimes de Guill. Trie avec le réformateur. Il avait acheté, le 29 juillet 1549, pour 170 escus soleil, la maison de la Chantrerie, près de Saint-Pierre, par conséquent près de la rue des Chanoines dans laquelle habitait Calvin : il l'avait achetée, évidemment, pour l'habiter. Il épousa, en 1550, Marguerite de Budé. Le 8 septembre 1551, il fut reçu bourgeois pour 80 escus. Il fut membre du Deux-Cents, pour le quartier de Saint-Pierre, en 1559-1560, 1561-1562. Il mourut en 1562, laissant au réformateur la tutelle de ses enfants.
3. Roget, *Hist. du peuple de Genève*, IV, p. 28, n. 1.
4. *Ibid.*, p. 28.
5. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 79.

périlleux ministère et avaient été arrêtés à Lyon, le 1er mai 1552. La date de la première lettre de Trie coïncide, en effet, avec le moment où la puissante république de Berne faisait auprès de Henri II une suprême tentative en faveur de ces étudiants qu'elle appelait ses « pensionnaires ». Mais les inquisiteurs ne tinrent pas compte de cette prévenance de Calvin, quelque méritoire qu'elle fût à leurs yeux. Les cinq écoliers furent brûlés vifs sur la place des Terreaux le 16 mai 1553. N'étaient-ils pas plus redoutables pour Rome qu'un hérétique repoussé par les deux communions[1]? Quoi qu'il en soit, cette circonstance ne serait guère atténuante pour Calvin, car il n'est pas permis de faire un mal certain pour arriver à un bien hypothétique.

Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans les détails du procès de Genève. Ce dernier épisode de la vie du docteur espagnol est parfaitement connu : il a été raconté, en français, par deux maîtres de la science historique, Rilliet et Roget. Nous renvoyons à leurs ouvrages. Nous nous arrêterons seulement un instant sur la question suivante, qui n'est pas encore éclaircie, et sur laquelle nos deux savants historiens sont en désaccord : Servet avait-il des intelligences dans Genève? Espérait-il prendre sa place dans la lutte soutenue par le vieux parti national genevois contre Calvin, et peut-être substituer à la réforme prêchée par l'auteur de l'*Institution chrétienne* la réforme qu'il avait prêchée lui-même dans sa *Restitution du christianisme?* — Nous reconnaissons que ses vues étaient loin d'être purement théoriques ; on trouve dans son dernier ouvrage des idées d'organisation ecclésiastique où percent le désir et l'intention d'une application effective. Et Genève était un lieu d'expérimentation tout préparé. Mais pour croire que Servet a été le complice des Berthelier et des Perrin, ou qu'il a été leur dupe (comme le prétend Willis), il faudrait admettre qu'il était arrivé à Genève dès le mois de juillet 1553, et qu'il s'y tenait caché attendant l'occasion favorable d'entrer en scène. Or, cette supposition n'est pas admissible. D'après un témoignage contemporain dont nous ne saurions infirmer l'exactitude, Servet a été arrêté à Genève le

1. M. Gustave Revilliod, le savant éditeur des œuvres de Bonivard, vient de réimprimer chez Fick, de Genève, cette émouvante histoire tirée du *Martyrologe* de Crespin, sous ce titre : « Des cinq Escoliers sortis de Lausanne, bruslez à Lyon. » Grand in-4° de 213 p., avec planches sur bois.

jour même de son arrivée, à savoir le dimanche 13 août. Il avait couché, la veille, dans le petit village de Savoie nommé Leluiset[1] ; il y avait vendu son cheval, et le lendemain il avait franchi, à pied, les quelques milles qui le séparaient de Genève. L'après-midi il alla au temple voisin pour entendre le sermon. Mais à peine était-il entré dans le sanctuaire qu'il y fut reconnu. Calvin, immédiatement averti, le fit arrêter ; et son secrétaire, Nicolas de la Fontaine, Français réfugié, se constitua prisonnier en même temps que l'accusé : ainsi le voulait la loi quand il s'agissait d'intenter une poursuite criminelle :

Je ne dissimule point, dira bientôt le réformateur, que ça esté à mon adveu qu'il a esté appréhendé en ceste cité pour rendre compte de ses maléfices. Que les malveillants ou medisans jargonnent contre moy tout ce qu'ils voudront, si est ce que je déclare franchement pour ce que, selon les lois et coustumes de la ville, nul ne peut estre emprisonné pour crime sans partie (dénonciateur) ou sans informations précédentes, que pour faire venir un tel homme à raison, je feis qu'il se trouva partie pour l'accuser[2].

Que venait donc faire sur les bords du Léman le fugitif des prisons de Vienne ? — Interrogé sur ce point, il répond « qu'il estoit venu poûr passer dela les montz et non point pour demorer icy, et s'en aller au royaulme de Naples là où sont les Espagnolz et vivre avec eulx de son art de medicine. Et que expressement pour ce faire il sestoit venu loger a la Rose, et quil en avoit ja parle a lhoste et a lhostesse pour trouver une barque pour aller tant hault par le lac quil pourroit pour trouver le chemin de Zurich. Et quil se tenoit cache en ceste ville tant quil pouvoit, affin s'en pouvoir aller sans estre cogneu[3]. » Nous ne pouvons récuser ce témoignage, d'autant plus qu'à une autre question, plus précise encore sur ce point, il déclare « qu'il n'a communiqué à personne du monde et ne cognoist personne du monde[4]. » S'il avait menti à cet égard, il aurait été bien facile de le confondre en interrogeant l'hôte ou l'hôtesse de la Rose, ce

1. Leluiset est bien connu dans l'histoire de Genève par l'entrevue que les députés genevois et Théod. de Bèze eurent dans ce village, en 1600, avec Henri IV. (V. *Etrennes genevoises*, par Roget, 1878, p. 85-125.)

2. Roget, *Hist. de Gen.*, IV, p. 45.

3. *Calv. op.*, VIII, col. 770, interrog. du 23 août, rép. 28.

4. *Ibid.*, rép. 29.

qu'on n'eût pas manqué de faire sans doute. Une loi sévère, d'ailleurs, exigeait, dans ces temps de surprise et de guerre, que les hôteliers allassent dans les trois jours déclarer à l'autorité les noms des étrangers qui logeaient chez eux. Servet n'a donc pas eu le temps de faire des connaissances à Genève.

Les Perrinistes ont essayé, il est vrai, de tirer parti contre Calvin de la présence du docteur espagnol (voy. le procès-verbal de la séance écourtée du 16 août et quelques mots assez peu clairs du protocole du lendemain)[1]. Mais ils abandonnèrent bientôt le prisonnier à son triste sort, estimant sans doute que le terrain était mal choisi pour attaquer sur ce point leur redoutable adversaire : car pour eux aussi Servet était un grand hérétique. En tout cas, ils ne firent rien, absolument rien pour le délivrer ; et pourtant, s'ils l'avaient voulu, la chose aurait été facile.

Notre opinion à cet égard est confirmée par la déposition suivante, faite en juillet 1558 par Jean Trolliet, le principal confident de Perrin, depuis lors venu à résipiscence :

Interrogé si Perrin, Vandel et Berthelier et autres complices n'ont pas soubtenu et maintenu les hérétiques contre notre religion, comme Servet, Hierosme Bolsec et aultres..... Iceluy déposant a dit que, *quant à Servetus, il n'en a jamais rien seu,* et quant à Hierosme, que les dessus dits l'avoient en bonne réputation et disoient qu'il estoit homme de bien et en la cause qu'il heubt contre M. Calvin et le sollicitoient de tenir bon. (*Inform. crim.* p. 126)[2].

Si l'*alter ego* de Perrin n'a rien su de Servet, c'est qu'il n'y avait rien. S'il y avait eu quelque chose, il l'aurait dit aussi librement qu'il le fait pour Bolsec.

Mais pourquoi, se demande-t-on, le malheureux Servet songea-t-il à passer par Genève pour se rendre en Italie, où l'attendaient des compatriotes sympathiques, des adhérents, des amis ? Ne savait-il pas que Calvin l'avait dénoncé aux inquisiteurs français ? Il le savait fort bien, au contraire, puisqu'on lui montra, à Vienne, les lettres manuscrites qu'il avait autrefois envoyées au réformateur de Genève[3]. Mais peut-être n'a-t-il pas pu faire autrement. En s'échappant de la prison de Vienne, le 7 avril au matin, il avait, suivant sa déclaration, pris « le che-

1. *Ibid.*, col. 741 et 742.
2. Roget, *Hist. du peuple de Gen.*, IV, p. 337.
3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 106 et ss.

min pour aller en Espagne ; dempuys il s'en est revenu à cause des gendarmes qu'il craignoit[1]. » Il a dû errer misérablement pendant plus de quatre mois dans le Dauphiné ou la Bresse, se cachant dans les lieux écartés, se rapprochant toujours plus de la frontière ; cette vie d'angoisse et d'inactivité n'était pas tenable ; à tout prix il fallait qu'elle prît fin. Il a préféré passer par Genève, dans l'idée que s'il était reconnu, une terre protestante lui serait moins funeste qu'un pays catholique.

Quant à son apparition au prêche de l'après-midi, on peut se l'expliquer soit par le désir, bien imprudent, hélas ! d'entendre Calvin, en s'enveloppant dans cet incognito qu'il se flattait de garder jusqu'au bout ; soit surtout pour ne pas exciter les soupçons de l'hôte de la Rose en n'allant pas au sermon.

Nous nous expliquons aussi facilement la différence radicale de ton qui existe entre sa seconde et sa troisième requête à la seigneurie de Genève, d'un côté (15 et 22 septembre), et la première du 22 août, de l'autre. Dans celle-ci, il montre que « c'est une novelle invention ignorée des apostres et disciples et de l'eglise ancienne, de faire partie criminelle pour les doctrines de l'escripture ou pour questions procedantes d'icelle. » Il rappelle qu'alors le bannissement était la seule peine appliquée[2]. Dans les deux autres, il parle de *poena talionis ;* il demande que son « faulx accusateur soyt detenu prisonier » comme lui, « jusques à ce que, ajoute-t-il, la cause soyt diffinie par mort de luy ou de moy ou aultre poine. Et pour ce faire je me inscris contre luy a la dicte poine de talion. Et suys content de morir, si non est convencu, tant de cecy, que d'aultres choses, que je luy mettre dessus. Je vous demande justice, messeigneurs, justice, justice, justice[3]. » Sa patience est à bout ; son exaspération est grande. Aux souffrances morales qui devaient assaillir un cœur comme le sien, sont venues se joindre des souffrances physiques intolérables. Il croit qu'on veut le « faire pourrir dans la prison ». « Les poulx me mangent tout vif, écrit-il, mes chausses sont descirees et n'ay de quoy changer, ni perpoint, ni chamise que une mechante. » Des semaines s'écoulent sans que la seigneurie daigne lui donner des vêtements convenables. « Je suis plus pietre que jamais,

1. *Calv. op.*, VIII, col. 749.
2. *Calv. op.*, VIII, col. 762.
3. *Ibid.*, col. 797 et 805.

écrit-il le 10 octobre ; et davantaige le froyt me tormante grandament, a cause de ma colique et rompure, laquelle m'engendre d'autres pauretes que ay honte vous escrire. C'est grand cruaulte que je n'aye conget de parler seulement pour remedier à mes necessites. Pour l'amour de Dieu, messeigneurs, dones y ordre, ou pour pitié ou pour le devoyr..... Je vous supplie pour l'amour de Jesu-Christ, ne me refuser ce que vous ne refuseries a un Turc[1]..... » Vaines supplications. On a refusé même, malgré ses requêtes instantes, et par les motifs les plus étranges[2], de lui donner un procureur ou avocat, alors que sa partie adverse en a obtenu un, « la quiele, dit-il avec raison, n'en avoyt si à faire que moy que suys estrangier ignorant les costumes de ce pays[3]. » Quoi d'étonnant si le malheureux se trouble sous la pression de la douleur et de l'indignation, et s'il oublie les arguments de tolérance et de charité qu'il invoquait uniquement aux premiers jours de sa captivité ! Il s'emporte à son tour et rend injure pour injure. Les quatorze pasteurs de Genève, Calvin en tête, épluchent à loisir ses ouvrages imprimés ou manuscrits ; ils se concertent entre eux pour ne rien laisser échapper de ses prétendues hérésies. Et lui est seul pour repousser leurs attaques combinées (*solus hic quidem*) [4]. Rien n'exaspère comme une lutte inégale et la froide solitude d'un cachot.

Abrégeons ce douloureux récit. Les églises et les conseils de Berne, de Bâle, de Schaffouse et de Zurich, qui avaient été consultés, malgré Calvin[5], sur le cas de Servet, ne firent rien pour

1. *Calv. op.*, VIII, col. 806-7.

2. *Ibid.*, col. 775 : « Veu qu'il scait tant bien mentir, ny a raison a ce qu'il demande ung procureur. Car qui est celuy qui luy peust, ny voullust assister en telles impudentes menteries et horribles propoz ? Joinct aussi qu'il est deffendu par le droict, et ne fut jamais veu que telz seducteurs parlassent par conseil et interposition de procureur. Et davantaige ny a ung seul grain d'apparence d'innocence qui requiere ung procureur. Par quoy doibt sur le champ estre debouté de telle requeste tant inepte et impertinente. » (Réquisitoire du procureur général.)

3. *Ibid.*, col. 797.

4. *Ibid.*, col. 799.

5. « C'est malgré nos réclamations (*nobis quidem reclamantibus*), écrit Calvin à Bullinger de Zurich, que nos magistrats vous causent cet ennui ; mais ils en sont venus à ce point de démence et de fureur, qu'ils tiennent pour suspect tout ce que nous disons. Aussi, quand je prétendrais qu'il fait jour en plein midi, ils commenceraient tout aussitôt à en douter. » *Calv. op.*, XIV, col. 611. 7 id. sept. 1553. — Les magistrats de Genève espéraient sans doute que les Eglises et les Conseils suisses, interrogés, malgré les réclamations de Calvin, n'opineraient

arracher le malheureux à la mort, comme ils l'avaient fait deux ans auparavant en faveur de Bolsec. Zurich surtout poussa à la sévérité. Les magistrats suisses s'imaginèrent-ils que le docteur espagnol, qui voulait la simple imposition des mains pour les enfants, mais non le baptême, pouvait avoir quelque accointance avec l'anabaptisme ? Les craintes à cet égard auraient été chimériques : ce n'était pas de la politique sociale que faisait Servet, c'était de la théologie. N'avait-il pas, d'ailleurs, donné à cet égard pleine satisfaction à la seigneurie de Genève, quand il avait déclaré, le 22 août, qu'il n'était ni « sedicieux ni perturbateur..... En oultre que les anabaptistes sedicieux contre les magistrats et que voliont faire les choses communes, il les a tousiours reprouvé et repreuve »[1] ?

La sentence de mort fut prononcée le jeudi 26 octobre et lui fut signifiée le lendemain. Il fut condamné à être brûlé vif[2], avec son livre imprimé et manuscrit, « pour avoir de longtemps mys en avant doctrine faulse et pleinement hereticale[3]. » L'exécution eut lieu le jour même, à Champel[4], vers deux heures de l'après-midi. La mort fut lente à venir : il avait plu dans la journée et le bois n'était pas bien sec. Un cri lui échappa quand il vit la première flamme jaillir du bûcher. Mais pendant la demi-heure que dura l'horrible supplice, il chercha la force dans la prière, et jusqu'au dernier soupir on l'entendit murmurer ces mots : « Jésus, fils du Dieu éternel, aie pitié de moi ! »

pas pour la mort. Que n'ont-ils résisté jusqu'au bout à la pression du réformateur ! Il n'y aurait pas sur leurs mains aussi des taches de sang.

1. *Calv. op.*, VIII, col. 762-3.

2. Calvin dit dans une lettre à Farel du 26 octobre 1553 (*Calv. op.*, XIV, col. 657) que lui et ses collègues essayèrent en vain de faire changer le genre de mort : *Genus mortis conati sumus mutare, sed frustra.* Nous le croyons, bien que les registres du Conseil n'en soufflent mot. Il insista pour la mort (*meo hortatu*), mais il se serait contenté du glaive. Nous l'avons dit : il n'était pas cruel, il était sans pitié.

3. *Calv. op.*, VIII, col. 827-829.

4. Le lieu d'exécution de Servet n'a pas été déterminé, croyons-nous, d'une manière absolument précise. On hésite entre deux emplacements, qui se trouvent à quelques minutes l'un de l'autre : le premier est le plateau de Champel, jadis appelé *Tattes de Saint-Paul*, du nom d'une chapelle de Saint-Paul qui y existait avant la Réformation. Le second, situé sur le versant ouest du coteau, assez près de l'hôpital cantonal actuel, est *le creux du bourreau*, ainsi nommé parce qu'il servait de lieu de sépulture des suppliciés, encore en usage au dix-huitième siècle. Ce *creux* a été comblé il y a quelque cinquante ans. Nous optons, avec M. Rilliet, pour le premier emplacement.

« Aujourd'hui que trois siècles se sont écoulés, dit un biographe de Calvin, le pasteur Henri, je me représente qu'un jury impartial, formé de délégués de toutes les Eglises chrétiennes, s'assemble sur les hauteurs de Champel pour prononcer dans cette cause un jugement définitif. Un tel tribunal, après avoir compulsé tous les documents, s'être reporté dans l'époque et après avoir écouté les témoins, déchargerait Calvin de toute faute et prononcerait sur lui *non coupable,* et à l'égard de Servet, il dirait : *coupable avec circonstances atténuantes.* »

L'impartial jury que se représentait le pasteur berlinois a été formé ; le jugement définitif et sans appel a été prononcé par les historiens des diverses églises et nations chrétiennes, à Genève, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Hollande [1] et ailleurs. Seulement, les termes du verdict sont renversés : Servet est déclaré *non coupable,* et Calvin, *coupable avec circonstances atténuantes,* — sauf, bien entendu, la dénonciation du docteur espagnol aux inquisiteurs français, dont le réformateur de Genève ne saurait être déchargé ; il n'y a sur ce point aucune atténuation possible.

1. Il a paru naguère une *Hist. de la Réf.* en hollandais, par Hofstede de Groot, nommé récemment professeur à l'Université de Groningen. L'auteur cite souvent Roget et adhère complètement à son point de vue.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.





